

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : HAÏTI	
Titre du projet : Renforcer le leadership et la participation des femmes dans la prévention et la résolution de conflits pour une paix durable en Haïti (<i>Femmes pour la paix</i>).	
NUMÉRO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU- Femmes Haïti	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
<u>GOUVERNEMENT :</u> Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) ; Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) ; Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ; Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Université d'État d'Haïti (UEH) ; Police Nationale d'Haïti (PNH) ; Office de la protection du citoyen (OPC), Taskforce RVC.	
<u>ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) LOCALE</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ● Partenaire d'implémentation : JP/HRO, YWCA, Association 4 Chemins, Alliance des réseaux et plateformes d'organisations de la société civile pour la paix et l'intégration politique des femmes. ● Partenaires d'exécution dont le leadership est assuré par des femmes et des jeunes : HAGN, IDEJEN, MIEF, FEFBA, Collectif des Femmes Haïtiennes pour le Progrès Social (COFEHAPS), Fondation Essence-Elles (FÉE), FEDOFEDH, Rapha House International, Refuges des Femmes d'Haïti. 	
<u>AGENCES ONUSIENNES & PTFs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ● PTFs: Ambassade du Canada, USAID, Word Relief, Care International... ● UNCT : UNFPA, OHCHR, UNESCO, IOM (Défis transfrontaliers), BINUH (RVC-Justice Unit & OHCHR), PNUD (Programme volontaire des Nations Unies), PAM. 	
Durée du projet en mois : 24 mois + 10 mois soit un total de 34 mois	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Le projet a une portée nationale avec des interventions spécifiques ciblant trois (3) départements dont l'Ouest, l'Artibonite et le Plateau central. Ces départements ont été choisis en fonction des besoins existants en matière de prévention de conflits et de consolidation de la paix, exprimés notamment par les organisations locales consultées en amont au développement du projet.	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :	
<input checked="" type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : ONU Femmes : \$ 2 500 000 Total PBF : \$ 2 500 000		
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : NA		
PBF 1^{ère} tranche (70%) : ONU-Femmes : \$ 1,750,000.00 Total : \$ 1 750 000.00	PBF 2^{ème} tranche* (30%) : ONU-Femmes : \$ 750,000 Total : \$ 750,000.00	
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Le projet a pour objectif global de renforcer la résilience communautaire, face aux situations de violence, grâce à l'engagement des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et à leur pleine participation aux systèmes de gouvernance locaux. D'envergure nationale, le projet est articulé autour d'une triple approche axée sur : <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités, du leadership et l'autonomisation des femmes et des réseaux de femmes, pour jouer un rôle actif et efficace au sein des plateformes de discussion et de prise de décision sur les conflits, la prévention des crises et les questions de consolidation de la paix. • Le renforcement d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la résolution 1325 - mobilisant les acteurs gouvernementaux, les organisations de la société civile de femmes et des droits des femmes, les élus locaux, les notables traditionnelles - constitués de points focaux religieux, des universités et autres acteurs ; • La mise à disposition et la dynamisation d'espaces de consultation, de socialisation, de dialogue constructif et de plaidoyer sur la médiation, la prévention des conflits et des questions budgétaires sensibles au genre. Pour l'atteinte de ces objectifs, le projet entend cibler et mobiliser aussi bien les organisations de droits des femmes que les organisations de jeunes, les institutions et organisations de défense des droits humains, les médias, les acteurs gouvernementaux, les institutions de recherche ainsi que des leaders communautaires.		
Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes¹ : 3 Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes. Plus de 80%, soit plus 2 000 000 USD du budget requis sera alloué à la promotion de l'égalité des sexes.		
Degré de risque du projet² : 2		
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement³) : (2.3) Prévention/gestion des conflits		

¹ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

² 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

³ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

Le cas échéant, les résultats du **UNSDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Effet 1
Cadre stratégique intégré : Solution intégrée 1.1; Solution intégrée 2.1 & Solution intégrée 4.1

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD 5 ; ODD 10 ; ODD 16

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 10 mois (allant de février 2025 à décembre 2025)

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD

Brève justification de la révision :

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en **MODE RÉVISION**. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

Dans les départements de l'Artibonite, du Plateau Central et de l'Ouest où le projet GPI 2.0 est mis en œuvre, la situation sécuritaire est grave et perturbe considérablement la vie quotidienne. Le département de l'Ouest connaît un arrêt presque complet avec des écoles, des bureaux et des services de transport touchés. Des incidents violents tels que des manifestations de rue, des pillages et des attaques aggravent les conditions socio-économiques, en particulier pour les groupes vulnérables comme les femmes, les filles et les personnes handicapées

Il y a un constat de cas de violences inquiétants avec plus de 8 400 victimes directes signalées et 806 personnes tuées, blessées ou enlevées depuis janvier 2024.

Les migrations internes, aggravées par les conflits armés, ont un impact sur l'économie et la sécurité alimentaire, entraînant une pénurie et une augmentation des coûts des biens essentiels. Les 84 sites identifiés de déplacés internes à Port-au-Prince accueillent environ 86 040 personnes. La montée des gangs armés alimente la violence, affectant les activités quotidiennes et la sécurité dans ces régions. De plus, les conditions sanitaires se détériorent avec des cas de choléra identifiés dans les sites d'hébergement selon le bulletin de l'OCHA couvrant principalement la période du 22 au 25 mars 2024. Malgré les défis, certaines activités dans l'Artibonite et le Plateau Central peuvent se poursuivre, tandis que la crise dans l'Ouest provoque des effets d'entraînement dans tout le pays, entravant la

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

mise en œuvre globale du projet et les services tels que la banque et la santé.





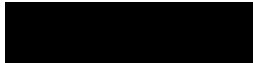
Faisant suite à cette vague de violence sans précédente qui a frappé Haïti depuis le début de l'année 2024 et plus précisément à partir de fin février, le bureau de la coordinatrice résidente (RCO) a sollicité la contribution des agences des nations unies pour une révision de leurs projets de concert avec les bailleurs pour apporter une contribution rapide et efficace aux besoins d'urgence et humanitaires qui se multiplient dans nos communautés. Il est un fait que les questions de consolidation de paix restent un principe et un impératif dans la mise en œuvre du GPI2.0. Par ailleurs, pour faire face à ce changement de contexte, on s'est proposé de reformuler cette activité pour faciliter aussi la prise en compte des actions urgentes surtout dans le cadre du double Nexus Humanitaire et Paix sans pour autant changer la nature du projet.

Face à l'ampleur de la dégradation de la situation sécuritaire et des troubles politiques, un Conseil présidentiel de transition (CPT), institution collégiale chargée du pouvoir exécutif, a été mis en place. Il a été formé le 12 avril 2024 à la suite de l'annonce de la démission du Premier ministre Ariel Henry, dont le gouvernement assurait l'intérim en tant que président de la République suite à l'assassinat de Jovenel Moïse en 2021. Composé de 9 membres nommés par décret officiel, il devrait être un organe crucial pour la stabilité et la transition politique en Haïti. Ce Conseil présidentiel de transition est chargé de rétablir l'ordre public et la stabilité en Haïti, un pays en proie à la violence des gangs. Il devra rapidement nommer un Premier ministre et former un gouvernement inclusif. Son mandat prendra fin au plus tard le 7 février 2026. La Communauté des Caraïbes (Caricom) s'est félicitée de sa création officielle, tout en reconnaissant les défis auxquels le pays est encore confronté. Ce Conseil est presque exclusivement composé d'hommes, avec une seule femme nommée en tant qu'observateur et sans droit de vote. Jusqu'à aujourd'hui, aucune action concrète n'a encore été prise pour pallier cette situation difficile que vit la population. Les actes de banditisme, d'enlèvement, de violence et de vol dans les quartiers même si les journaux parlent d'un calme apparent. Les filles et les femmes, personnes handicapées doublement vulnérables, continuent d'être des proies faciles et les plus exposées aux maladies communautaires.

Ainsi, des ajustements dans les calendriers, et une actualisation des méthodes d'intervention sont réalisés pour la poursuite réussie du projet GPI 2.0, tandis que des interventions urgentes sont nécessaires pour répondre aux besoins changeants des communautés, en se concentrant sur le soutien aux groupes de femmes vulnérables et en aidant au processus de relèvement conformément à la résolution 1325. Cette révision du projet comprend l'ajout de nouvelles activités qui aideront les femmes et les jeunes femmes à répondre aux besoins urgents tout en les préparant à prendre le leadership dans les efforts de dialogue au sein de leurs communautés respectives. La révision n'entraîne aucune modification des lignes budgétaires, à l'exception de la réaffectation de fonds pour la mise en œuvre des activités nouvellement identifiées.

	<p>Il ciblera le même public visé dans les domaines d'intervention initialement identifiés. Pour la mise en œuvre des activités d'urgence/humanitaires, ONU Femmes s'appuiera sur l'expertise des organisations locales de femmes, par contrat, avec lesquelles le bureau a déjà des collaborations actives et qui ont de l'expérience dans la mise en œuvre de l'action humanitaire pour faciliter la localisation des aides et l'appropriation des actions. Compte tenu des éléments susmentionnés, une prolongation non financière de 10 mois (jusqu'au 31 décembre 2025) permettrait une mise en œuvre harmonieuse qui intègre efficacement le lien entre l'humanitaire, la paix et le développement tout au long de la période d'exécution du projet. Eu égard au taux d'exécution actuel du projet qui est de 27%, une stratégie accélérée est élaborée en annexe pour faciliter un suivi adéquat et le respect des nouvelles échéances fixées.</p>
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</p> <p><i>Nom :</i> Marie Goretti NDUWAYO</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> ONU FEMMES</p> <p><i>Date et visa :</i> 26-Oct-2024 2:20 PM E</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> S.E Madame MARIE D.A. KETLEEN FLORESTAL</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Ministre de la Planification, et de la Coopération Externe (MPCE)</p> <p><i>Date et visa :</i> 20 FEB 2025</p> 
<p>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</p> <p><i>Nom :</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>AGENCE RÉCIPIENDAIRE</p> <p><i>Nom :</i></p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Nom de l'agence :</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p><i>Nom :</i> Ulrika Richardson</p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> Représentante spécial adjoint du Secrétaire général au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations Unies en Haïti</p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Elizabeth Spehar </p> <p><i>Signature</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date et visa :</i> 31 July 2025</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) **Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ?**

1. Présentation des tendances structurant les conflits

1.1. Cadre global de l'intervention

En Haïti, les femmes sont sous représentées dans tous les domaines de la prise de décision, tant au niveau communautaire, à travers les processus de participation aux élections en tant que candidates et électrices, mais aussi dans le cadre des mobilisations sociales et citoyennes et dans l'engagement avec la société civile. Elles représentent moins de 30% des ministres et n'étaient que 2,7% à l'Assemblée nationale lors de la 50ème législature. Il y a aujourd'hui 0% de femmes au CSPJ (conseil supérieur de la magistrature) et environ 10 à 12 % de femmes dans la magistrature. Un des facteurs expliquant cette faible présence est la violence politique et électorale à l'endroit des femmes et l'absence de cadre législatif encadrant la mise en œuvre du quota constitutionnel de 30% de genre aux élections législatives (loi électorale, loi sur les partis politiques, etc.). L'exclusion des femmes et des jeunes femmes des processus politiques et électoraux, renforcée par des normes de genre néfastes et la violence électorale, renforce les institutions dominées par les hommes et inégales. De plus, étant les chefs de famille de près de la moitié des ménages en Haïti, le compromis entre l'engagement politique et le bien-être des ménages les empêche largement de s'engager dans la politique. Les menaces à la sécurité et la charge non assistée des soins ménagers rendent le coût d'opportunité pour les femmes d'entrer en politique et de se présenter aux élections disproportionnellement élevées. Des perceptions genrées négatives omniprésentes quant à leur capacité de leadership imprègnent les sphères politiques à tous les niveaux.

Au niveau des départements du Centre et de l'Artibonite, zones complémentaires d'intervention du projet, certaines données recueillies et analysées lors des consultations menées en août dernier ont confirmé des similarités par rapport à la faible représentativité des femmes à jouer leur rôle d'agentes de paix et de transformation dans leurs communautés respectives, notamment à cause de la Violence Basée sur le Genre (VBG) et la violence domestique. L'accès aux recours juridiques est limité en raison des faiblesses de l'appareil judiciaire, du manque de ressources, de l'insécurité, de la volonté politique, des déséquilibres entre les sexes ainsi que de la pauvreté qui a un impact particulier sur les femmes, de leur famille et de leurs communautés respectives. Les actes de violence subis par les femmes dans nombreuses communes de ces régions sont assez fréquents avec des plaintes déposées mais avec peu de satisfaction au niveau de la poursuite judiciaire. A travers des ateliers et autres événements dont les commémorations de la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, nombreuses sont les femmes de ces régions à dénoncer les conditions précaires des femmes et les difficultés des femmes leaders à jouer leur rôle d'agentes de changement et de paix. Il arrive qu'elles adoptent des résolutions entre elles qui, par faute de moyens, n'ont pas de suivi ou encore réclament des élections honnêtes, crédibles et démocratiques, dans lesquelles les femmes peuvent participer librement et sans aucune contrainte.

Au sein des organisations locales ou nationales à caractère politique dans ces régions, les femmes jouent un rôle plus ou moins actif qui consiste à faire de la sensibilisation et des séances de formation. Au sein des structures politiques et institutions étatiques, vu que leurs voix ne sont pas souvent entendues et que leurs actions sont considérées comme minimales, la participation des femmes est jugée très faible. Par contre, cette participation est jugée moyenne dans les événements politiques et importants dans les mouvements de revendications des droits sociaux.

Contexte socio-politique et sécuritaire : Haïti hérite d'un contexte socio-politique difficile dominé par des luttes pour le pouvoir, des conflits armés et des crises sociales à répétitions. L'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021 a créé une situation où tous les pouvoirs constitutionnels (exécutif, législatif et judiciaire), et des institutions indépendantes (Conseil supérieur de la magistrature ; Conseil électoral permanent ; et Cour constitutionnelle) sont devenus dysfonctionnels. Le Parlement et les deux tiers du Sénat, arrivés au terme de leurs mandats respectifs en janvier 2020, n'ont toujours pas pu être renouvelés par voie électorale. La mise en place du Conseil constitutionnel n'a pas eu lieu et le pouvoir judiciaire a été privé de sa capacité d'action et de son indépendance.

Pour la seule période 2020-2022, au moins quatre (4) dynamiques majeures ont marqué le pays et ont eu des conséquences graves sur la population, les femmes et les filles en particulier : i) la dégradation de la situation socioéconomique avec une inflation continue ; ii) la contraction de la production locale ; iii) l'aggravation de la crise politique et institutionnelle corrélée au développement et à l'influence considérable des gangs, notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, entraînant une augmentation significative des crimes, cas d'enlèvements et de viols. Par exemple, la violence sexuelle est utilisée par les individus armés pour renforcer leur position de pouvoir et instaurer la peur⁴. Des femmes, des jeunes filles et des enfants sont victimes de viols collectifs par des individus membres des gangs armés lors d'attaques contre leurs quartiers⁵. Bien que des données complètes à cet égard ne soient pas disponibles, les informations recueillies par BINUH indiquent que, en moyenne, 98 personnes ont été victimes de violences sexuelles par mois entre janvier et mars 2022 dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, principalement dans les zones contrôlées par les gangs, telles que Croix-des-Bouquets, Bel-Air, La Saline et Cité Soleil et ces cas de violence sont sous-déclarés en raison de la stigmatisation et de la peur des représailles⁶. Ces situations ont exacerbé les disparités de genre en termes d'accès des femmes et filles aux services de base et espaces de prise de décision (représentation/participation). On a pu constater par exemple une quasi-absence des femmes dans les dialogues ayant mené à différents accords politiques dont l'Accord de Vertières, PEN, Montana, 11 septembre, Kontra Pèp La, l'Accord du Milieu, etc. à noter que seul celui du Montana compte un peu plus de femmes leaders; iv) l'augmentation d'actes de violence domestique (selon l'EMMUS VI, avant la crise de covid-19 et post tremblement d'aout 2021, vingt-neuf pour cent (29 %) des femmes âgées de 15-49 ans ont subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans. Parmi les femmes non célibataires, cette violence a été perpétrée, dans 45 % des cas, par le mari/partenaire actuel). De l'analyse rapide genre publiée en septembre 2020⁷, les entretiens communautaires institutionnels, notamment ceux réalisés avec des organisations de femmes offrant les services de prise en charge aux femmes et filles violentées, ont indiqué une augmentation de la violence à l'égard de ces dernières durant la période de la crise sanitaire (allant de 5 à 40% selon la zone). L'on peut aussi lire que 75% des jeunes interviewés ont signalé les impacts de la VBG dans les relations interpersonnelles au niveau de séparation, tension, et violence (verbale, physique, sexuelle).

Au niveau des départements de l'Artibonite et du Centre, les facteurs de tension sont comme suit : i) insécurité (Impact économique et psychologique, stress) affectant les ventes tout en créant une diminution drastique du revenu des ménages ; ii) instabilité politique (Impact social, problème de déplacement), créant le chômage, le stress. L'instabilité politique se manifeste d'abord par une diminution rapide des ressources (matérielles et financières) puis l'exode qui crée le déplacement des personnes vers des zones plus sécuritaires. Ce qui occasionne un impact économique, une dépendance financière accrue et un risque d'insécurité grandissant. On y retrouve aussi certains conflits terriens dans la zone de Morne Blanc (Gonaïves) et dans le Bas Artibonite ainsi que des conflits entre organisations et entre bandes armées. Tout ceci réduit la capacité des femmes et des filles à participer activement aux initiatives de prévention, de médiation pour la paix dans leurs communautés et dans les processus de consultation qui tendent à diminuer dans ces périodes.

Contexte environnemental : Haïti est le pays de la région avec le plus fort indice de vulnérabilité aux tempêtes tropicales. C'est un pays sujet à des catastrophes naturelles de plusieurs natures (Cyclones, tempêtes tropicales, inondations, tremblement de terre etc.). Le département de l'Artibonite par exemple est, entre autres, l'un des départements jugés très à risque et sujet aux inondations, sécheresses, glissements de terrain et risques sismiques. Selon Climate Change Vulnerability Report (2017), Haïti est classé comme 3ème pays du monde ayant le plus fort indice de vulnérabilité au changement climatique. Outre les menaces hydrométéorologiques (les cyclones), Haïti est située dans une zone sismiquement active. Ex : le 14 août 2021, le grand sud du pays a été ravagé par un tremblement de terre de magnitude

⁴ <https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:1a77af6d-c0c4-3bf0-80ad-0097a9b5c0d0>

⁵ <https://reliefweb.int/report/haiti/violence-sexuelle-port-au-prince-une-arme-utilisee-par-les-gangs-pour-repandre-la-peur>

⁶ https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2022_481.pdf

⁷ Analyse Rapide Genre : COVID-19 – CARE et ONU Femmes, septembre 2020, p36

7,2 entraînant une perte énorme de ressources dans le pays. La dernière [Analyse Rapide Genre \(AGR\)](#) coordonné par ONU Femmes et Care pour la circonstance a démontré, entre autres, le manque de soins appropriés, les disparités économiques entre les femmes et les hommes affaiblissant la capacité des cheffes de ménages à répondre aux besoins de base de leurs familles etc.; un ensemble de facteurs constituant des sources de conflits et la diminution des possibilités d'actions des femmes affectées. Par exemple, 68% des prestataires de services constatent que les femmes n'avaient qu'un accès limité ou nul aux soins de santé, et plus de 90% des répondant.e.s des services sociaux ont relevé ce manque pour les groupes vulnérables; environ 80% ont indiqué un manque de disponibilité d'abris de tous les groupes, l'absence d'abri étant communément désignée comme un risque élevé associé à la violence.

Contexte économique : L'indice de développement humain de l'ONU de 2020 montre le classement d'Haïti en 170e sur 189 pays (depuis 2018), alors que les données de ses voisins sont comme suit : la République Dominicaine classée 80e avec un IDH de 0,767, Cuba classé 83e avec un IDH de 0,764, la Jamaïque 110e avec un IDH de 0,709 ; ces pays font partie des pays à IDH élevé⁸. Selon la note de cadrage du gouvernement en date du 2 août 2022⁹, la baisse répétée du PIB s'accompagnera d'un niveau élevé d'inflation devant aggraver les effets au niveau social (estimation de l'ordre de 28.8% en septembre 2022, soit 15 points au-dessus du niveau de fin septembre 2021). Elle continue en expliquant que l'année 2022 aura été marquée par une baisse entre autres des transferts privés sans contrepartie reçus de l'extérieur (chute de 25% déjà sur les 9 premiers mois). L'on peut lire sur le site de la Banque Mondiale qu'en 2021, Haïti avait un PIB par habitant de 1 815 USD, le plus bas de la région Amérique Latine et des Caraïbes. Entre 2018 et 2020, le PIB est passé de 3.3% à -4.9%.¹⁰ Les dernières estimations évaluent le taux de pauvreté de 2021, en utilisant un seuil de pauvreté des pays à revenu intermédiaire inférieur à 3,2 dollars, à 52,3 %, contre 51 % en 2020. Ces éléments décrivent le cercle de pauvreté dans lequel vit la population entraînant la frustration, une source avérée de tensions dans les communautés. Un facteur qui, également aggrave les conditions de vie des femmes et des jeunes filles haïtiennes considérant le fait que plus de moitié des foyers haïtiens ont une femme cheffe de ménage. Il importe de souligner que depuis presque deux mois, la situation économique s'empire avec le blocage par les gangs de l'accès du terminal Varreux (zone de stockage de carburant), handicapant pratiquement tous les services économiques.

Aperçu général de la situation humanitaire et des perspectives d'accès à l'aide¹¹

La résultante du contexte ci-haut décrit crée une situation humanitaire sans précédent dans le pays, notamment avec le déplacement de la population, l'augmentation de la violence, le ralentissement des activités économiques qui maintiennent davantage les femmes et les filles dans la précarité, l'insécurité et la dépendance économique ainsi que la résurgence de la crise de Cholera après trois années sans un seul cas signalé dans le pays. Les violences enregistrées en avril 2022 à Port au Prince ont entraîné le déplacement d'environ 19.000 personnes dont 52% seraient de femmes et filles et 52% auraient moins de 18 ans. Bien plus, ces violences auraient entraîné la fermeture de 78 écoles et 26 centres de santé (OIM, Système précoce pour les déplacements, 7-13 mai). Dans une [enquête rapide réalisée par le PAM en septembre 2022](#) dans la commune de Cité soleil du département de l'Ouest, les indicateurs de sécurité alimentaire des ménages sont à des niveaux inquiétants dans l'ensemble des trois quartiers de la commune de Cité soleil visitée. Au total 3523 ménages ont été enquêtés sur trois quartiers (Belecourt : 1279 ménages, Brooklyn 993 ménages et Boston 1251 ménages). Les résultats d'analyse montrent que dans l'ensemble, 28% des ménages sont dirigés par des hommes et 72% par des femmes. Durant le mois de juillet, 87.5% des ménages de Brooklyn ont affirmé avoir été confiné dans leur maison car empêché de sortir pour s'alimenter ou s'approvisionner en nourriture, à la suite des pics de violences intervenues dans la zone, une situation qui affecte encore plus les femmes cheffes de ménages vivant du secteur informel.

1.2. Analyse genrée de la crise

⁸ <https://lequotidiennews.org/rapport-sur-le-developpement-humain-2021-2022-haiti-en-mode-regression/>

⁹ <http://mef.gouv.ht/lettre-de-cadrage-du-projet-de-budget-2022-2023>

¹⁰ <https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/pib/haiti>

¹¹ [Haïti : Impact des troubles sociaux sur la situation humanitaire - Flash Update #1 \(au 22 septembre 2022\) b](#)

La société haïtienne est une société traditionnelle où les femmes sont très peu privilégiées par rapport aux hommes et font face à de formes multiples de violence (systémique, psychologique, familiale, socio-politique etc.) les empêchant de s'épanouir dans leurs rôles sociaux, politiques et d'accomplir leur devoir citoyen. Les rares femmes en Haïti qui militent pour la paix et qui se retrouvent en première ligne des conflits en tant qu'artisanes de la paix, sont confrontées à un triple défi : i) **Les attitudes patriarcales** qui incitent à se référer aux femmes exclusivement comme des victimes, affectées par les événements, mais avec peu ou pas de pouvoir pour y résister ou les influencer ; ii) **Les politiques et programmes nationaux qui négligent souvent la présence des femmes** à la table des négociations ou qui empêchent les filles et les femmes de faire part de leurs besoins spécifiques et de leur aspiration lors des périodes de reconstruction (exemples la gestion de l'après Mathew ou des tremblements de terre de 2010 et 2021) ; iii) **Le manque de stratégie et d'actions** qui capitalisent et valorisent la force de l'union et le poids de la contribution des femmes et filles dans les programmes nationaux de prise de décision. Les nombreuses transitions depuis la chute des Duvalier dans le contexte politique haïtien devant constituer un moment déterminant pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, n'ont pas favorisé le renforcement de l'émergence du mouvement féminin impulsé vers la fin des années 80. Au lieu d'être transformationnelles, au cours de ces transitions, on a vu se propulser au-devant de la scène politique une marée d'hommes avec pour conséquences les femmes sous-représentées aux fonctions de leadership dans les contextes de conflit et post-conflit qui vont se succéder jusqu'à la crise profonde actuelle. D'où l'importance d'une éducation de masse impliquant les médias pour défaire les construits sociaux quant à la participation effective des femmes dans la gouvernance locale.

Au cours des consultations menées au niveau de tous les départements du pays analysant l'impact des conflits actuels sur les rôles des femmes dans les espaces de discussion, certaines personnes interrogées parlent de détérioration des valeurs, de montée de l'intolérance, et de la violence dans la société, d'où une absence de cohésion sociale. Selon les intervenant-e-s, cette crise pluridimensionnelle et multiforme a besoin d'une prise de conscience collective ou la dimension genre est essentielle pour le fondement d'une nouvelle société où les valeurs d'entraide, de solidarité, et de respect de la vie se retrouvent. Ce qui engendre une urgente nécessité de redéfinir le rôle des acteurs dans le bon fonctionnement de la communauté au cœur de laquelle l'on retrouve la femme dans son rôle vital et multiple. Pour cela, il faut avoir recours à des mécanismes fiables et bien structurés permettant à la femme d'être bien armée/outillée pour jouer son rôle actif dans la consolidation de la solidarité et la coexistence pacifique.

Les consultations dans les zones cibles du projet ont aussi fait ressortir l'impact différencié de la situation actuelle sur les femmes/jeunes filles et les hommes/jeunes garçons. L'insécurité occasionne un impact économique sur les femmes ; tandis que la faiblesse de la justice quant à elle occasionne un impact physique. Leur faible participation dans les questions liées à la sécurité et la justice ont une grande influence sur la manière qu'elles pourraient contribuer à la non-prolifération des groupes armés en étant des médiatrices par exemple. Au-delà de la crise socio-politique qui affecte les conditions de vie de toute la population, notamment les plus vulnérables, les femmes et les jeunes filles sont également affectées par les crises humanitaires liées aux catastrophes naturelles et le changement climatique ; alors que leur participation à la gestion de l'aide aux victimes où elles ont un rôle crucial à jouer reste sous exploitée avec peu de moyens pour assurer un accompagnement efficace. Les espaces devant permettre aux femmes d'exercer leur leadership en tant qu'agente de résolution de conflits au niveau local et/ou nationale sont presque inexistantes ; et la prise en compte des besoins et capacités différenciés de genre pour le respect des droits humains des femmes reste encore un défi à ce niveau qui nécessite une action urgente.

1.3. Analyse des causalités

Les consultations menées avec les organisations de femmes et notables de différents départements du pays au cours des mois d'août et de septembre 2022 ainsi que la revue de la littérature ont permis de mettre en avant les **barrières suivantes à la participation des femmes aux processus de dialogue visant une sortie de crise.**

a) Contraintes socio-culturelles :

- Des stéréotypes et obstacles socioculturels basés sur le genre qui consacrent non seulement la domination des aînés sur les cadets ; mais aussi des hommes sur les femmes. Ces deux déterminants expliquent: i) les VBG et les normes sociales inégalitaires qui excluent les femmes

de la sphère publique ; ii) la monoparentalité féminine (45%) qui notamment fait peser le poids des responsabilités familiales sur les femmes, et les oriente à prioriser la recherche des éléments de survie pour leurs familles au détriment de la participation aux dialogues et décisions propres à leur communauté, leur pays ; ii) l'utilisation massive de la violence et de l'intimidation contre les femmes leaders, perçue comme subversive de l'ordre établi.

- Des rôles et des stéréotypes sexistes préjudiciables et une scène politique dominée par les hommes qui contribuent à l'exclusion des femmes des processus de dialogue et de réforme.

b) Contraintes institutionnelles et structurelles

- En période de crise politique et d'instabilité, l'inclusion significative des groupes marginalisés, ainsi que la prise en compte des questions de genre ont tendance à être dépriorisées, ce qui contribue davantage à l'exclusion des femmes des processus.
- Le caractère peu incitatif des cadres légaux et politiques, qui dans leur formulation et énoncé actuels, ne soutiennent pas la participation politique des femmes (faible articulation ou intégration du leadership politique des femmes dans les services décentralisés au niveau local ; et le manque de priorisation des ressources budgétaires pour la promotion politique des femmes).
Ex : pas de stratégie et plan d'action national sur la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies ; pas de loi d'application du quota de genre ; le décret électoral de 2015 avec peu de contraintes pouvant faciliter l'émergence de femmes parlementaires ; le faible pourcentage de budget accordé au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes chaque année (autour de 0.1%).
- Faiblesse de l'état de droit, et notamment du système judiciaire concernant la lutte contre les VBG ;
- Le manque de participation des femmes et d'intégration des questions de genre dans les processus de réforme et de dialogue contribue à reproduire les stéréotypes sexistes néfastes et à exclure les femmes de la prise de décision.
- La faible structuration, les capacités techniques limitées et l'absence de synergie des groupes de femmes en général, qui altèrent leurs capacités à participer efficacement au dialogue politique et aux négociations pour un environnement de paix dans leurs communautés respectives (cette situation varie d'une région à une autre mais est plus critique dans les zones rurales qu'urbaines, principalement le problème de faible structuration) ;
- Les difficultés d'accès des femmes ou organisations de femmes aux ressources financières pour soutenir leurs projets et activités en milieux communautaires qui tendent à réduire leur marge de manœuvre.
- La faible structuration et le manque d'espace de dialogue et de consultation communautaire limitant les capacités des leaders/actrices à participer efficacement au dialogue de transformation communautaire et à promouvoir le leadership des femmes dans les processus consultatifs ; alors même qu'un dialogue intergénérationnel et inclusif est un moyen idéal pour rendre effectif leurs apports dans la consolidation de la paix.
- Le manque de représentation des femmes dans les processus de dialogue et de réforme limite leur accès à l'information, aux connaissances, aux ressources et aux réseaux, ce qui compromet l'efficacité de ces processus et la faisabilité des réformes, contribuant ainsi à la pérennisation des dynamiques sociales, politiques et économiques qui alimentent la violence et l'instabilité.

c) Contraintes liées à la mauvaise communication sur les cas de violence

- La faible sensibilisation des acteurs communautaires sur l'étendue, les causes et l'impact des violences et la faible implication des acteurs communautaires (femmes, jeunes et société civile) dans la prévention et la résolution des conflits.
- La couverture inappropriée des violences dans les communautés par des médias et des réseaux sociaux, certains contribuant à la violence verbale et psychologique et à la perpétuation des messages sexistes et des stéréotypes.

d) Contraintes sécuritaires

- La prolifération des armes et l'augmentation des gangs constituant un frein au développement des activités économiques à travers le pays et occasionnant une baisse du revenu des ménages, les violences physiques et sexuelles sur les hommes et les femmes et la dégradation accélérée de l'environnement.

Ces barrières limitent la participation des femmes et leurs rôles dans leurs communautés en tant qu'actrices de changement. Elles ont une incidence sur leur bien-être et engendrent des coûts socio-économiques élevés pour leurs familles et la société dans son ensemble. C'est ainsi que cette initiative va soutenir le leadership des femmes et des de jeunes filles à travers les organisations/groupements de femmes, féministes et les organisations de droits des femmes - pour le développement d'alternatives innovantes visant à assurer la présence des femmes à la table de la paix en Haïti - tout en renforçant leurs capacités à prévenir et à gérer les conflits grâce à des mécanismes locaux de paix durables. Pour ce faire, le programme travaillera avec « **l'alliance des réseaux et plateformes d'organisations de la société civile pour la paix et l'intégration politique des femmes** » créée à la suite de l'atelier de dialogue organisé le 14 septembre 2021 par ONU Femmes dans le cadre du projet « violence électorale » supporté par le Canada et le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF). L'objectif étant de constituer un mécanisme de mobilisation et de concertation entre les femmes sur les questions relatives au leadership féminin, à la prévention et au monitoring des VEFE incluant les violences politiques¹². L'alliance a déjà contribué dans la récolte de données pour l'analyse des besoins à prendre en compte dans le cadre de cette proposition et cette collaboration continuera pour tout ce qui concerne, notamment, l'identification, la mobilisation des organisations communautaires dans les régions cibles ainsi que leur renforcement de capacités, la mise en œuvre des programmes de plaidoyer et la dynamisation des espaces de consultations communautaires. L'Alliance regroupant 11 regroupements ou plateformes d'organisations féminines est ainsi constituée et répartie :

Plateforme	Date Fondati	Nbre Org.	Total Membres	ARTIBONITE	CENTRE	GRAND'ANSE	NIPPES	NORD	NORD'EST	NORD'OUEST	OUEST	SUD	SUD'EST
COHFEL	2006	31	5,011	x	x	v	x	v	x	v	v	x	x
FOFALE	2001	14	4,844								v		
PPCF	Nov-17	12	20,000	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
FEDOFEDH	25/11/2010	108	45,250	v	v	v	x	v	x	v	v	v	v
FENAFEMH	Aug. 2016	10	146	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
KFPC	Nov. 2017	11	2,502	x	x	x	v	v	x	x	v	v	v
LIHFER	Dec. 2019	29	51,780	v	v	v	v	v	x	v	v	v	x
NAP VANSE	2010	429	50,000	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
PPOFHAD	28/05/2014	28	40,540	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
RENAFECA	2015	35	10,767	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
RFGC	19/07/2005	35	6,088	v	x	x	x	v	x	v	v	v	v
		742	236,928										
				73%	64%	73%	73%	91%	45%	82%	100%	82%	73%

Cette structure immense couvrant tout le territoire national a sorti une note au début d'octobre 2021, soit son plaidoyer face à la crise multiple actuelle du pays. Les différents regroupements membres de l'Alliance ont signé également un protocole d'entente et ont élaboré un plan stratégique et un plan d'action 2023-2025.

Analyse de la limite des acteurs exacerbant la dynamique de conflits et la valeur ajoutée de leur contribution dans un processus de construction de paix

Acteurs	Implications dans la dynamique des conflits	Opportunités de coopération avec le projet ou points d'entrée pour renforcer le rôle de l'acteur.
L'alliance des réseaux et plateformes d'organisations de la société civile pour la paix et l'intégration politique des femmes	Faible représentation nationale et faible portée dans les zones à risque, vulnérables	1/Capacité à encadrer les communautés à renforcer ; 2/Avec leur couverture géographique et les antennes dans tous les départements, collaboration pour pénétrer les zones cibles du projet ; 3/Utilisation de leur leadership et de leur portée géographique pour mener des plaidoyers en rapport avec les objectifs du projet

¹² Ces informations sont tirées de la documentation sur la structuration de l'alliance .

Les femmes leaders participant ou espérant participer aux processus de construction de paix	Faible synergie avec les services publics locaux	1/Capacité à encadrer les communautés à renforcer ; 2/ Utilisation de leur leadership pour mener des plaidoyers en rapport avec les objectifs du projet
Les organisations de femmes	Faible représentation nationale et faible portée dans les zones à risque, vulnérables	3/Visibilité de l'action et du leadership des femmes ; 4/ Contribution à la réduction des violences basées sur le genre.
Les chefs de gangs	1/Éléments de contrainte majeure à l'expression du leadership des femmes en milieux sociocommunautaires ; 2/ Vecteurs de la violence des jeunes et contre les femmes dans les sites du projet ;	Partenaires opérationnels dans : i) la protection des femmes leaders dans le cadre de leurs initiatives ; ii) la mobilisation des communautés.
Ministère de la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)	1/Faiblesses dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des femmes en tant qu'actrices de transformation et de paix et de résolutions de conflits ; 2/Manquement dans sa contribution à la mise en place du plan d'action national relatif à la Résolution 1325 ; 3/Manquement dans la structuration institutionnelle par l'inexistence d'une direction/département dédié à la participation des femmes aux processus de changement et de paix durable ; 4/Faiblesses dans la priorisation des ressources budgétaires pour la promotion de la participation des femmes comme actrices de changement et de paix ; 5/Insuffisances dans la mise en œuvre du « Forum National Femmes, Paix et Participation politique » ;	Partenaire opérationnel dans : i) la formation des leaders sur les thèmes liés à la résolution 1325 et les droits des femmes ; ii) la réception du projet dans les structures déconcentrées pour la pérennité de l'initiative.
Le ministère de la Jeunesse, Sports et de l'Action Civique (MJSAC)	1/Faiblesses dans la définition et la mise en œuvre d'une politique robuste et cohérente, axée sur le Genre, de promotion politique des jeunes qui impliquerait tous les acteurs nationaux (YPS) ¹³ ; 2/Faiblesses dans la dynamisation du service civique ; 3/Faiblesses dans la mise en synergie des mouvements de jeunesse autour des objectifs de participation et de leadership des femmes dans les processus de paix et de lutte contre la violence, notamment la VBG ;	Partenaire stratégique pour la conduite des actions de plaidoyer en vue des réformes légales et institutionnelles.
	1/Faiblesses dans la définition d'une politique de justice transitionnelle et de	Partenaire opérationnel de choix pour la sécurisation des femmes leaders

Ministère de la Justice et Sécurité Publique (MJSP)	vulgarisation de la loi dans les quartiers difficiles, impliquant les femmes leaders ; 2/Faiblesses dans l'implication des femmes leaders dans les politiques de prévention de l'insécurité en milieux sociocommunautaires ;	engagés auprès des communautés dans les quartiers difficiles
Système judiciaire notamment en ce concerne les droits humains	1/Faiblesse dans l'équipement du système pour poursuivre les cas de VSBG ¹⁴ ; 2/ L'absence de mécanismes appropriés pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, ainsi que de mécanismes garantissant la participation significative des femmes et des survivantes à la conception et à la mise en œuvre des réformes exacerbant l'impunité sans pouvoir briser les cycles de violence. 3/ Perception négative de la population quant à la légitimité de la justice et de ses institutions. Le manque de confiance qui en résulte pousse les communautés à recourir à des voies de justice informelles souvent violentes, notamment la justice populaire et le lynchage. Ces formes de justice ont souvent tendance à s'appuyer sur des systèmes normatifs plus patriarcaux qui perpétuent l'inégalité entre les sexes et sont particulièrement préjudiciables aux femmes et aux filles.	Possibilité de collaborer avec le CSPJ pour un plaidoyer relatif à cette perception négative quant à la légitimité de la justice et de ses institutions et comment collaborer pour atteindre les objectifs du projet.
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	1/Insuffisances dans l'intégration de la participation politique des jeunes dans le Plan Stratégique de Développement de Haïti ;	Partenaire opérationnel dans la stratégie de mobilisation en soutien à la durabilité du projet.
Ministre des Affaires Sociales et du Travail (MAST)	1/Insuffisances dans l'implication des femmes leaders (communautaires) dans la médiation et la gestion des conflits sociaux nés de l'exécution du contrat de travail ; 2/Faiblesses dans l'implication des femmes leaders dans la formulation et la mise en œuvre des politiques en matière de protection sociale ;	Partenaire opérationnel dans la formation des femmes leaders en matière de protection sociale et de médiation dans les conflits de travail
Conseil Électoral Provisoire (CEP)	1/Insuffisances dans les directives et mesures opérationnelles visant la massification de la participation électorale des femmes ; 2/ Insuffisances dans les mesures de promotion du leadership des femmes en matière de gestion et de supervision des opérations électorales ;	Partenaire opérationnel de choix dans le plaidoyer en faveur d'une réforme du cadre légal des élections en vue d'accroître la participation électorale des femmes en qualité d'électeurs ou de candidats/leaders

¹⁴ Le système judiciaire haïtien continue de faire face à des obstacles importants pour rendre justice de manière significative aux survivants, tandis que les viols, l'esclavage sexuel, d'autres formes de violence sexuelle ainsi que les homicides et les enlèvements sont en augmentation.

Les médias	1/Faible sensibilité à la problématique de la promotion du leadership féminin dans le pays, ainsi que dans les quartiers difficiles ; 2/rôle trouble dans la diffusion de la culture de la violence dans la société ;	Partenaire opérationnel de choix dans : i) la construction du leadership des femmes par la mise à disposition des tribunes pour expression et diffusion des contenus pédagogiques sur la paix, la sécurité, le développement, la pensée et la vie positive... ; ainsi que leur visibilité sociale.
Les Organisations à Base Communautaire (OCB)	1/Faiblesses dans la priorisation du leadership féminin comme un moyen efficace de réaliser les objectifs de paix, de sécurité et de bonne gouvernance ;	Partenaire opérationnel de choix pour la construction et l'acceptation du leadership des femmes leaders en milieux communautaires.
Les Partis Politiques	1/vecteurs principaux de la marginalisation politique des femmes ; 2/Instrumentalisation de la jeunesse à travers leur implication dans les actions de violence politique ;	Partenaire opérationnel important dans le plaidoyer en vue de la révision des dispositions qui encadrent la participation politique des femmes et leur représentativité à tous les niveaux.
Les parlementaires	1/Faiblesses dans l'édiction des cadres juridiques adaptés ;	Partenaire pour le plaidoyer en vue des dispositions légales et l'augmentation du nombre de femmes parlementaires.
Les Communes	1/Méconnaissance de la dimension Genre et du rôle des femmes dans les processus de paix ; 2/Manque d'intérêt pour l'inclusion des femmes leaders dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales ;	Partenaire opérationnel dans le renforcement des capacités des femmes sur le leadership transformationnel et la résolution 1325 ; Partenaire opérationnel dans la conduite des plaidoyers pour la réforme des politiques publiques sur le plan local et le développement du plan national relatif à la résolution 1325.

b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants, et comment il garantit l'appropriation nationale.

Le projet est en lien avec la résolution 1325 ainsi que plusieurs résolutions internationales constituant également la base du soutien de l'ONU dans ce domaine, à savoir : la résolution A/Res/66/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 19 décembre 2011 demandant à tous les États d'abolir les lois, réglementations et pratiques qui, de manière discriminatoire, empêchent ou limitent la participation des femmes à la vie politique; la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité qui souligne l'importance du leadership des femmes et de leur participation à la prévention, la résolution des conflits et à la consolidation de la paix, et qui reconnaît la nécessité d'augmenter la représentation des femmes à tous les niveaux de décision au niveau national pour la prévention et la résolution des conflits. La même résolution encourage le Secrétaire Général à promouvoir les dimensions de genre dans le cadre de la consolidation de la paix, par la mise en place de programmes sensibles aux questions de genre et à travers le renforcement de leur participation significative à la consolidation de la paix, tout en appuyant les organisations de femmes. Il s'aligne au domaine prioritaire 2 du PBF traitant du renforcement des capacités nationales pour la coexistence, la paix et la résolution de conflit et est articulé autour des objectifs de développement durable 5, 10 et 16 visant respectivement à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles ainsi qu'à la paix, la justice et des institutions efficaces. Il s'aligne également à la priorité quatre du pacte sur les femmes, paix et sécurité et l'action Humanitaire issu du Forum Génération Égalité (Le leadership et l'action des femmes dans les secteurs de la paix, de la sécurité et de l'aide humanitaire).

Il s'inscrit dans une approche programmatique de développement intégré et inclusif prenant en compte les prescrits de la Constitution haïtienne modifiée en 2012, dans son article 17.1, qui exige la participation et la représentation des femmes et qui prévoit une représentation minimale de 30% aux niveaux de la prise de décision. De plus, il est lié au pilier 4 (refondation institutionnelle) : programme 4.2, 4.5 et 4.6 du Plan stratégique de développement (PSDH) d'Haïti relatif au renforcement des institutions démocratiques nationales, à la décentralisation et au renforcement de la société civile. Il est également conforme à la politique publique pour l'égalité des sexes 2014-2034 et au Plan national 2017-2027 de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il s'aligne sur les recommandations du Forum national pour les femmes, la paix et la participation politique, en avril 2019, réalisé en collaboration avec les trois branches du gouvernement et les OSC.

Le cadre de l'intervention tient également compte du mandat du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), établi par les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2476 (2019), 2547 (2020) et 2600 (2021), destiné à soutenir le Gouvernement haïtien dans les activités qu'il mène, en vue notamment, de lutter contre les atteintes aux droits de la personne et de remplir ses obligations internationales. Il s'aligne sur l'effet 1 du nouveau UNSDCF pour Haïti : « *Des institutions légitimes et responsables garantissent l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme* » tout en complétant les efforts en cours de l'ONU pour s'attaquer aux causes structurelles de l'instabilité en Haïti, en renforçant les capacités des principales parties prenantes haïtiennes à jouer un rôle positif dans les processus politiques en cours et à venir, et tout en permettant aux femmes de s'organiser pour jouer un rôle prépondérant dans la gestion de la crise multidimensionnelle avec des résultats en lien avec la résolution 1325 tels que la création de structures régulières d'espaces de dialogue intergénérationnel et l'existence d'un plan d'action national sur les Femmes, Paix et Sécurité. Et enfin, le programme s'aligne à la stratégie globale, régionale et nationale (à travers la note stratégique nationale) de ONU Femmes en matière de Femmes, Paix, Sécurité et Action Humanitaire, encourageant les coalitions de femmes en faveur de la paix tout en renforçant leurs capacités et soutenir leur participation à tous les aspects de la pacification, en vue de créer des sociétés ouvertes et égalitaires.

2/ Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
CVR.1-DDR-Semens Lape	PBF 1,500,000 USD	Le projet vise à promouvoir le leadership, la représentation et la participation effective des jeunes femmes et hommes dans la consolidation de la paix à Cité Soleil, Bel Air et St Martin. L'Action vise à réduire l'emprise et l'attrait des gangs[1] sur les jeunes au sein des quartiers ciblés en outillant les jeunes pour qu'ils puissent accéder à d'autres alternatives, tout en sensibilisant les chefs et leurs soldats sur la protection et leur participation dans un processus de développement dans la paix.	Le projet est complémentaire dans la mesure où il permettrait de cibler les organisations de femmes cette fois-ci et sur une plus grande étendue géographique en allant dans les zones de Plateau Central et de l'Artibonite par exemple. Il contribuera à renforcer les rôles et le niveau de participation des femmes dans les espaces de dialogues communautaires pour une meilleure contribution de celles-ci dans la gouvernance locale.
Santé mentale (UNW & OPS/OMS) Javier 2022 – Juin 2023	PBF 1,500,000 USD	Réduire la violence communautaire à travers un renforcement du leadership social des jeunes femmes victimes de conflits, favorisé par un accès au bien-être psychosocial. Il vise à contribuer à donner aux	Ce présent projet est complémentaire dans la mesure où il permettra de soutenir les lacunes en matière de participation des femmes et des jeunes filles dans les espaces décisionnels. Il veut renforcer le leadership des

		nouvelles générations de femmes des quartiers fragiles et marginalisés les moyens de devenir des agents de paix et de changement à travers le bien-être psychosocial, tout en comblant l'écart générationnel et entre les sexes.	femmes et jeunes filles par la formation, le réseautage et la mise en place de cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre de l'agenda FPS. Le projet santé mentale est circonscrite à une commune alors que celui-là couvre 3 régions du pays.
Appui à la résolution des conflits et à la promotion de la cohésion sociale dans la ville de Jérémie à travers les organisations de jeunes (UNW)	PBF: 755,719.00 €	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la réduction de la violence dans la ville de Jérémie à travers un contrat social renforcé entre la commune et ses jeunes • Renforcer l'implication des jeunes dans la résolution pacifique des conflits et la vie politique à Jérémie 	Le projet de Jérémie (Grand-Anse) s'est spécifiquement attaché à favoriser une participation des jeunes à la consolidation de la paix et à la gestion des conflits. Le présent projet se propose de favoriser une participation politique accrue des femmes et des jeunes filles à travers le renforcement de leurs réseaux
Women's Peace and Humanitarian Fund (WPHF)	WPHF 3,159,000 USD	Soutenir les efforts des femmes travaillant en première ligne des conflits les plus insolubles au monde afin d'amplifier leur voix et soutenir leur travail vital pour prévenir les conflits, répondre aux crises et accélérer la paix dans leurs communautés.	Le présent programme complétera le programme du WPHF en établissant une alliance avec les bénéficiaires et en renforçant les capacités des organisations de femmes qui ont postulé au Fonds mais n'ont pas eu la chance d'être sélectionnées en raison de capacités limitées tout en étant très engagées et impliquées dans le rétablissement de la paix, une meilleure protection des femmes et des filles contre les violations de leurs droits humains et en leur donnant accès aux outils et aux connaissances nécessaires pour mieux lutter contre la discrimination au niveau communautaire. Ce programme de WPHF a des interventions au niveau de 9 départements avec des actions sur la violence basée sur le genre et le renforcement institutionnel des organisations récipiendaires.
WPHF funding appeal ¹⁵ – September 2022	WPHF 9 million	WPHF a récemment lancé un appel d'urgence de mobilisation de fonds pour supporter les organisations locales de femmes en Haïti. Cet appel permettra de soutenir les femmes à travers les domaines suivants : i) Leadership et participation des femmes dans la planification et la réponse humanitaire des situations de crises ; ii) protection des femmes et filles victimes de VSBG ; ii) Relèvement et consolidation de la paix	Le « flash Appeal » est orienté vers deux phases : i) réponse d'urgence pour supporter les femmes et filles affectées par la crise et ii) un appui institutionnel et programmatique pour soutenir les efforts humanitaires/de consolidation de la paix et de relèvement économique des femmes qui ciblera les organisations locales et internationales sur tout le territoire. Tandis que le GPI 2.0 cible spécifiquement 30 organisations de trois régions qui seront engagées dans des actions de plaidoyer et de

¹⁵ <https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:ca981286-6719-3e94-917a-3869b8474f47>

			renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la résolution 1325. De plus, le projet travaillera en synergie avec les actions qui seront menées dans le cadre du nouvel appel à proposition lancé par WPHF, tout en consolidant les acquis et en permettant d'atteindre plus de bénéficiaires dans plus de zones à risques où les besoins sont identifiés.
Réduction de la violence faite aux femmes durant les processus électoraux en Haïti (UNW)	Peace and Stabilization Operations Program (PSOP) – Government of Canada et 1,933,748.00 CAD	Réduire la violence faite aux femmes durant les processus électoraux en Haïti	La proposition actuelle est complémentaire dans la mesure où elle porte sur le développement du leadership politique des jeunes (femmes et hommes) pour la paix et la bonne gouvernance hommes) avec une visée électoraliste ou non tandis que le projet Violence électoral cible les femmes potentiellement candidates. Il contribue à créer les conditions du développement du leadership politique des femmes, y compris en réduisant la violence contre les leaders féminins. Elle permettra donc d'amplifier les résultats du projet : « violences électorales... »
Renforcement des Capacités de la PNH pour la mise en place d'un mécanisme de recrutement sensible au genre	MINUJUSTH – Fonds « Réduction de la violence communautaire » et 198,472.16 USD	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les capacités de la PNH pour la mise en place d'un mécanisme de recrutement sensible au genre ; ● Faire un état des lieux de la stratégie de la PNH en vue du renforcement du mécanisme existant ● Contribuer à l'augmentation du nombre de femmes inscrites aux examens d'entrée pour les métiers de la PNH à travers un appui technique visant l'encadrement et la mise en place d'une classe préparatoire pour les candidates. ● Fournir un appui logistique au renforcement de capacités du bureau de la coordination nationale des affaires féminines de la PNH 	La proposition actuelle est différente car le projet de la PNH ne visait qu'à renforcer le mécanisme genre de la PNH par l'augmentation du nombre de femmes inscrites aux examens d'entrée pour les métiers de la PNH

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) **Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).**

Le projet a pour **objectif global de « renforcer la résilience communautaire face aux situations de violence grâce à l'engagement des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, et à leur pleine participation aux systèmes de gouvernance »**. Pour atteindre l'objectif, le processus s'appuiera sur la création et le renforcement de réseaux d'acteurs à plusieurs niveaux pour parvenir à une paix durable grâce à des solutions contextualisées et inclusives, y compris le renforcement des capacités des autorités locales et traditionnelles pour développer des initiatives innovantes tenant compte des dimensions sexospécifiques et de l'âge. Le projet est développé en fonction du Twin-Track approach permettant de se focaliser et sur les groupes de femmes comme actrices principales et sur les acteurs de son environnement pour faciliter un processus fluide d'inclusion des femmes dans les initiatives publiques. Le projet a deux résultats :

Résultat 1. Amélioration de la représentation féminine dans les initiatives de paix, les processus de transition politique, les espaces électoraux et décisionnels à tous les niveaux d'ici à 2024.

Ce résultat permettra le renforcement de la participation des femmes et des filles dans les processus de prévention de conflit et de consolidation de la paix. Pour ce faire, il s'appuiera sur le renforcement des capacités des femmes, des groupes de femmes et des membres des réseaux de femmes médiatrices pour la paix en ce qui concerne leurs besoins identifiés, en particulier dans les domaines de l'égalité des sexes et des négociations/médiations pour soutenir les efforts de résolution des conflits. Il permettra de/d' :

- a) **Organiser des sessions de consultations avec les femmes** de différentes régions afin de les mobiliser pour la création de 3 réseaux de femmes médiatrices pour la paix ;
- b) **Former** les membres des réseaux sur des sujets stratégiques de prévention/résolution de conflits – **et institutionaliser les réseaux** pour des actions légitimes au sein des communautés respectives. Les besoins de formation ont été identifiés lors des consultations communautaires réalisées au niveau des différents départements en collaboration avec le MPCE et le MCFDF. Ces formations seront dispensées en ligne et/ou en personne en fonction de la capacité de voyager - dans les domaines des compétences de négociation, de l'égalité des sexes, des processus de paix, ainsi que d'autres domaines prioritaires identifiés. Chaque module de formation sera suivi d'un espace de discussion afin de faciliter une meilleure appropriation des contenus. La formation comprendra également une formation de formateurs (ToT) pour 15 membres (à raison de 5 membres par réseaux) pour faciliter la réplique dans d'autres régions au besoin et l'élargissement des réseaux. D'autres formations seront dispensées pour promouvoir la structuration des réseaux et le leadership des femmes au sein de leurs organisations sur la gestion de projets, gestion administrative et financière, la collecte de fonds, la rédaction de propositions et la planification stratégique. Les formations seront suivies des sessions de coaching qui cibleront les trois réseaux afin de les aider à mieux se structurer. Les coachings permettront le développement de documents stratégiques internes (règlements internes, plan stratégique et opérationnel, statut etc.) et des documents légaux de fonctionnement. Les réseaux recevront aussi un appui en matériels pour faciliter leur fonctionnement au-delà de la mise en œuvre du projet y compris des séances de familiarisation avec les NTICs et la prise en compte de la dimension climat-sécurité au de leurs priorités.
- c) **Soutenir l'engagement des organisations de femmes, féministes par l'allocation de financements innovants**, visant à développer des stratégies et des initiatives pour une meilleure prise en compte du genre dans les consultations sur la prévention des conflits, les accords de paix et la promotion de la stratégie FPS. Ces financements seront accordés grâce à un appel à propositions lancé à l'échelle nationale entre le huitième et le 9ème mois de mise en œuvre du programme. À l'issue de l'appel à propositions, entre 10 et 12 organisations seront retenues pour recevoir un financement allant de 80 à 100 000 USD à verser en monnaie locale selon le taux en vigueur de la période. La sélection des bénéficiaires suivra les étapes suivantes : **i)** Présélection faite par ONU Femmes **ii)** Analyse des propositions faite par un comité technique formé de ONU Femmes, du RCO et d'une OSC/partenaire de mise en œuvre **iii)** Sélection finale faite par un comité de pilotage formé du RCO, de ONU femmes,

du MPCE, MCFDF et d'OSC/partenaire de mise en œuvre, du BINUH, groupe d'ambassadeurs en Haïti et agences de Nations Unies. ONU femmes jouera le rôle de secrétariat du processus global et du comité de pilotage. Les organisations non bénéficiaires continueront de contribuer à l'initiative et d'en tirer profit par le biais d'actions de plaidoyer, de la dynamisation des réseaux d'action, d'espaces de consultation dédiés, etc. Les actions de ce résultat permettront de travailler sur les causes profondes suivantes à la faible participation des femmes dans les espaces de décisions :

Barrières à la faible participation des femmes aux dialogues et processus décisionnels	Approche palliative / Corrélation avec les interventions envisagées
Construits sociaux quant à la participation effective des femmes dans la gouvernance locale.	Les femmes étant renforcées et outillées seront en mesure de contribuer valablement dans les espaces de dialogues et de décisions ce qui contribuera progressivement à défaire les construits sociaux quand leurs capacités à contribuer dans la gouvernance locale.
La faible structuration et l'absence de synergie des groupes de femmes	30 organisations de femmes seront structurées/regroupées en réseaux et outillées pour mener leurs actions de plaidoyer. Elles apprendront à travailler ensemble et à apprendre l'un de l'autre pour des actions plus efficaces
Les difficultés d'accès des femmes ou organisations de femmes aux ressources financières pour soutenir leurs projets et activités en milieux communautaires qui tendent à réduire leur marge de manœuvre.	40% du budget sera alloué à renforcer les actions des femmes et des groupes de femmes pour la mise en œuvre de l'agenda FPS. Celles-ci seront sélectionnées sur une base compétitive et seront accompagnées techniquement. Ce qui améliorera leurs techniques de gestion de fonds, les rendant plus compétitives et prêtes à recevoir de financements d'autres bailleurs.
Contraintes liées au manque de communication sur les cas de violence	Les organisations et les groupements de femmes étant renforcés et outillés seront en mesure de faire des plaidoyers efficaces contre la violence quel que soit la forme.

Résultat 2 : Augmentation du niveau d'engagement et de participation des acteurs nationaux et locaux en faveur des initiatives FPS favorisant ainsi une meilleure 'inclusion des femmes dans la vie politique et particulièrement lors de la transition politique d'ici 2024.

Plus de deux décennies après la promulgation de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, Haïti n'a pas encore développé son propre plan de mise en œuvre alors même que l'existence d'une stratégie nationale et d'un plan pourrait faciliter, inciter et orienter les acteurs à respecter leur engagement vis-à-vis de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité. Ainsi, afin de créer une stratégie et un plan d'action national à fort impact, répondant aux critères énoncés dans ce « [guide pour la mise en œuvre de la résolution 1325](#) », le programme va s'appuyer sur des efforts antérieurs de collaboration en engageant divers partenaires (des responsables gouvernementaux, politiques, notables, religieux, des organisations de la société civile et organisations internationales) pour soutenir le processus d'élaboration et faire en sorte que des espaces et opportunités de participation soient créés pour les femmes. Cet effort impliquera l'organisation d'une série de réunions consultatives et d'ateliers les réunissant afin de bien comprendre leurs axes d'interventions prioritaires en lien avec les quatre piliers de la résolution, les menaces et les opportunités, les contributions recherchées et les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace. De plus, le programme s'appuiera sur l'expertise et l'engagement des femmes/des groupes de femmes – à travers leurs réseaux - dans les domaines de consolidation de la paix pour la création d'espaces dynamiques de consultation, de socialisation et de dialogue constructif - représentés à différentes échelles géographiques, le développement de programmes de plaidoyer et de sensibilisation sur la prévention/résolution de conflits et les droits des femmes, l'organisation de forums et des programmes d'échanges, d'apprentissage et de partage de connaissances sur les droits des femmes, la consolidation de la paix et l'agenda FPS, impliquant les médiatrices comme actrices principales. Ce, en vue de contribuer à garantir la création d'un environnement propice pour la mise en œuvre des engagements relatifs à l'agenda FPS en Haïti. Ce résultat permettra de mobiliser tous les acteurs nationaux à différents niveaux

pour un travail constant sur l'agenda FPS. Il permettra de travailler sur les barrières suivantes à la participation des femmes dans les espaces décisionnels :

Barrières à la faible participation des femmes aux dialogues et processus décisionnels	Approche palliative / Corrélation avec les interventions envisagées
<p>La faible structuration et le manque d'espace de dialogue et de consultation communautaire.</p> <p>Des stéréotypes et obstacles socioculturels basés sur le genre qui consacrent non seulement la domination des aînés sur les cadets ; mais aussi des hommes sur les femmes</p> <p>La faible sensibilisation des acteurs communautaires sur l'étendue, les causes et l'impact des violences et la faible implication des acteurs communautaires (femmes, jeunes et société civile) dans la prévention et la résolution des conflits.</p>	<p>Des acteurs nationaux seront engagés et mobilisés dans le développement de la stratégie nationale et du plan d'action de la résolution 1325. De plus, des espaces de concertations et de dialogues seront créés et dynamisés pour encourager des réflexions et discussions sur les droits des femmes, la médiation et la résolution de conflits. Ces espaces seront majoritairement animés par des femmes (ces femmes qui, au niveau du résultat 1 ont été formées et outillées), ce qui leur permettra de faire valoir leur potentiel, de gagner en estime et en expériences afin d'être capables d'influencer des processus de paix communautaires. Ces espaces permettront aussi aux acteurs présents d'être plus sensibles aux questions de genre, de reconnaître le leadership féminin et de contribuer à ouvrir la voie pour la contribution des femmes.</p>
<p>Plaidoyer pour changer / réviser les politiques et programmes nationaux qui négligent souvent la participation des femmes à la table des négociations ou qui empêchent les filles et aux femmes de faire part de leurs besoins spécifiques et de leur aspiration lors des périodes de reconstruction</p>	<p>Les femmes formées, outillées et expérimentées dans les espaces de dialogues et de concertations créés pourront influencer les débats publics et composer avec les acteurs communautaires pour pouvoir développer et promouvoir leur point de vue et positions quant à leur droit de participer à la gouvernance locale et la valeur ajoutée de leur contribution.</p>
<p>Le caractère peu incitatif des cadres légaux et politiques, qui dans leur formulation et énoncé actuels, ne favorisent pas un développement qualitatif et quantitatif du leadership politique des femmes et de leur capacité en tant qu'agentes de transformation et de paix. Ex : pas de stratégie et plan d'action national sur la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies.</p>	<p>Les plaidoyers des femmes soutenus par les acteurs communautaires et les médias inciteront les personnes dans les positions de décisions à adapter, au fur et à mesure, les cadres légaux et politiques qui soutiennent la contribution des femmes. Ce qui contribuera à augmenter le nombre de femmes dans les espaces de décisions, garantissant ainsi un environnement propice pour le respect des engagements nationaux vis-à-vis de l'agenda FPS.</p>

Le programme sera articulé autour des stratégies suivantes :

- ✓ Valorisation des acquis axée sur l'implication active de différentes parties prenantes clés :
 - a) **Développement du programme :** Le développement du programme s'est appuyé sur la contribution de différents acteurs nationaux et internationaux qui ont permis une analyse plus efficace et plus proche des besoins exprimés par la population. Avec l'appui du MPCE et du MCDF, des consultations ont été menées à l'échelle nationale en vue de comprendre l'impact des situations de conflits sur les femmes, les lacunes existantes et les pistes de solutions envisageables dans le cadre de cette initiative. A l'issue, 45 organisations de femmes et 45 notables de 9 départements ont été consultés et leurs points de vue ont permis d'enrichir et de mieux aborder les grands axes d'intervention.
 - b) **Mise en œuvre du programme :** Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec trois (3) organisations locales de femmes et de droits des femmes et une alliance de réseaux et de plateformes de femmes qui contribueront dans la création des réseaux de femmes leaders pour la

paix au niveau des régions ciblées, dans le renforcement des réseaux, dans la planification des actions de plaidoyer pour la promotion de la paix et dans le développement de la stratégie et du plan d'action National sur la résolution 1325. Pour contourner les risques d'accès aux zones d'interventions à causes d'affrontements entre gangs ou autres causes naturelles, le programme s'appuiera sur l'effort d'un « *groupe de Femmes Volontaires des Nations Unies - VNU*¹⁶ » recrutées pour soutenir la mise en œuvre du projet au niveau de chaque région ciblée. Ces femmes recrutées seront renforcées en capacités afin de leur permettre d'être compétitives pour un soutien durable aux différentes initiatives mises en œuvre par le système des Nations Unies, y compris WPHF, UNSDCF, entre autres. La mise en place de ce réseau de jeune femmes volontaires constitue également, une façon d'assurer la pérennité des actions du projet au niveau communautaire. Il contribuera à renforcer la participation des organisations locales et communautaires dans les espaces de prise de décision à plusieurs niveaux et à renforcer le leadership et la participation politique des femmes

- c) *Communication / sensibilisation / plaidoyer* : des programmes de plaidoyer et de sensibilisation seront développés et vulgarisés par les organisations de femmes constituant les réseaux de femmes médiatrices pour la paix, en vue d'informer et de former sur des mécanismes des prévention et de résolution de conflits sensibles au genre et du rôle des femmes dans la consolidation de la paix.
- d) *Impact au-delà de la mise en œuvre* : Le programme sera axé sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de trois (3) réseaux de femmes médiatrices à raison d'un réseau dans chaque département. Les trois (3) recevront des notions sur la consolidation de la paix, les techniques de gestion, de finance, de programmes et d'autres aspects afin qu'ils soient mieux structurés et plus efficaces dans leurs actions de plaidoyer en faveur d'une perspective sexospécifique dans la conception et la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Pour faciliter la réplique dans d'autres communautés, l'élargissement des réseaux et favoriser le transfert des compétences, des formations de formateurs seront réalisées au profit d'au moins 5 femmes de chaque réseau sur des domaines stratégiques en lien à la structuration institutionnelle et la consolidation de la paix. Parmi tant d'autres changements majeurs attendus, le programme stimulera aussi les conditions favorables à la mise en place d'un Conseil national des femmes médiatrices en Haïti (créé à partir des réseaux établis et d'autres groupements de femmes à travers le pays) en étroite collaboration avec les ministères et l'implication de l'Assemblée nationale. Cet organe servira entre autres pour le plaidoyer, revue des textes nationaux et appropriation des textes internationaux, suivi de la base de données des compétences féminines en Haïti, lead les grandes activités sur les droits des femmes en soutien au MCFDF et en partenariat avec les PTFs et soutenir le rapportage sur le plan d'action national (NAP) 1325 ou encore servir de pont pour la mobilisation de ressources « in and outside » Haïti pour la mise en œuvre continue du NAP avec les partenaires dont ONU Femmes. Un tel outil contribuera à un meilleur ancrage institutionnel du projet au sein du paysage haïtien. Par ailleurs, le partenariat stratégique entre les universités et OSC-OCB de femmes avec l'implication de ministères clés sera une passerelle vers, d'une part, une connexion établie entre les jeunes-filles et le monde professionnel et, d'autre part, renforcement de la transition générationnelle du milieu associatif. La construction de partenariats au-delà d'Haïti avec d'autres structures, sera aussi un solide leitmotiv de plaidoyer en soutien continu aux efforts des OSC-de femmes Haïtiennes auprès des instances internationales. A termes, le conseil sera un espace fédérateur et porteur de tous ces acquis vers un changement structurel au niveau national.
- ✓ *Création de synergie entre les acteurs communautaires* : La mise en œuvre du programme sera faite en étroite collaboration avec un groupe diversifié d'organisations de femmes, féministes et de défense des droits des femmes (y compris des organisations dirigées par des jeunes femmes, des organisations rurales / de base, des organisations dirigées par des migrants / rapatriés, etc.). Cette approche de collaboration avec des organisations nationales et locales de femmes, féministes et féminines favorisera le développement d'une dimension d'appartenance locale du programme dans les

¹⁶ Programme de Volontariat des Nations Unies (VNU)

communautés. Il fournira également à ces organisations l'expérience et la capacité de présenter une demande pour des projets PBF en tant que bénéficiaire direct du financement.

Une synergie de travail sera créée entre les femmes (y compris, mais sans s'y limiter, les femmes dirigeantes au sein des partis politiques, les anciennes femmes parlementaires, etc.), des groupes de femmes, des dirigeants communautaires, des institutions de défense des droits de l'homme et des représentants du gouvernement (par exemple, des femmes maires) pour le développement et la vulgarisation d'initiatives de paix résultant de programmes sensibles au genre. Cette synergie sera développée et renforcée par des espaces dynamiques et structurés d'échanges et de dialogues, tout en capitalisant sur leurs expériences et leur expertise pour renforcer les efforts de consolidation de la paix au niveau communautaire. Un lien direct sera établi entre les espaces de dialogue interagissant et les groupes locaux de femmes promotrices de la paix et de la médiation pour soutenir et engager des dialogues sur les femmes, la paix, la sécurité, promouvoir la planification et la budgétisation sensibles au genre ainsi que l'intégration des questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes dans leurs interventions respectives. Cette synergie permettra d'éviter tous les silos possibles entre les acteurs, de permettre une meilleure collaboration entre eux et les groupes de femmes tout en garantissant des opportunités de partenariat, permettre une meilleure valorisation de l'expertise des groupes de femmes mais aussi des échanges constructifs et inclusifs pour des processus de paix concertés et collaboratifs.

- ✓ *Ne laisser personne de côté* : Une attention particulière sera portée à la participation, aux besoins et spécificités du leadership des jeunes femmes qui font face à des formes multiples et croisées de discriminations lors de la mobilisation, la matérialisation et le suivi du programme. Le programme tiendra aussi à amplifier judicieusement les voix et les histoires de *jeunes femmes* issues de milieux et des communautés défavorisés. Le programme portera une attention particulière à toutes les formes de discrimination intersectionnelles, en veillant à inclure et lever les barrières d'accès des femmes rurales, des femmes vivant avec un handicap, des femmes déplacées ou migrantes rapatriées, etc. aux processus de construction de paix, de médiation, de formulation de politiques publiques etc.
- ✓ *Systématisation du principe "Do No Harm"* : Les activités sont conçues et seront mises en œuvre suivant une approche de gestion permettant d'identifier et de minimiser les risques. Dans le contexte spécifique de ce programme l'un des risques majeurs constitue le niveau d'accès aux communautés ciblées et la sécurité physique des acteurs et leaders, leurs familles, ainsi que toutes les personnes qui consentent à s'engager dans le programme. Pour contourner ces risques, un « Réseau de Femmes Volontaires des Nations Unies » issues et habitant les régions ciblées appuieront la mise en œuvre tout en s'assurant, progressivement, que nos interventions soient positivement perçues et appuyées par les communautés respectives. De plus, une ligne budgétaire du programme sera allouée à l'appui des femmes ou structures OSC mises en danger dans le cadre de la mise en œuvre pour des besoins de relocation d'urgence par exemple au cas où une femme leader ou activiste serait menacée.

L'impact des conflits peut être exacerbé par les inégalités liées à l'âge où les jeunes femmes, en raison de leur âge, de leur sexe et de leur statut, sont touchées de manière disproportionnée par des structures de pouvoir qui limitent l'accès à leurs droits à l'éducation, aux ressources, à la propriété, aux soins de santé et autres. Ce programme mettra donc en évidence les complémentarités et les similitudes entre les programmes Femmes, Paix et Sécurité (FPS) et Jeunesse, Paix et Sécurité (YPS), en particulier en ce qui concerne la participation et l'implication des jeunes femmes dans la mise en œuvre des actions prévues. Les jeunes femmes seront engagées dans diverses activités visant à instaurer et à maintenir la paix incluant dans les réseaux de femmes pour la paix qui seront institués et les programmes de consultations dans le cadre du développement du NAP sur le FPS. Dans le cadre du renforcement des réseaux, des activités spécifiques pour les jeunes filles seront développés sur la SSR¹⁷, l'hygiène de vie etc. Le programme tiendra compte de l'intersectionnalité tout en utilisant un langage engageant et motivant pour les femmes et les jeunes dans les communautés.

¹⁷ Santé Sexuelle Reproductive

e) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet :

Si

- 1) **Le leadership des femmes** à s'engager dans des processus de paix formels et informels **est renforcé**, favorisant une meilleure représentation féminine (en nombre et en qualité) dans les processus de transition politique, dans les espaces électoraux et décisionnels à tous les niveaux; Les femmes, les jeunes filles et les groupes de femmes sont outillés, unis et mènent des initiatives pour la consolidation de la paix qui sont mises en avant grâce aux médias et des acteurs communautaires ; Les femmes et les jeunes filles peuvent participer et bénéficier des efforts de consolidation de la paix et de relèvement ;
- 2) **Un cadre institutionnel favorisant le respect des engagements nationaux au regard de l'agenda FPS est disponible, promu et connu** (renforcement du cadre institutionnel et opérationnel à tous les niveaux - du communautaire au national – à travers notamment le développement et la vulgarisation d'une stratégie et d'un plan d'actions national (NAP) sur la résolution 1325 - pour la création d'opportunités de participation des femmes dans les processus de construction de paix ;
- 3) **Des espaces dynamiques de consultation, de socialisation, de dialogue constructif et de plaidoyer** - engageant les acteurs nationaux (gouvernementaux, partis politiques, organisations de la société civile de femmes et des droits des femmes, élus locaux, notables traditionnels - constitués de points focaux religieux, des universités et autres) - représentés à différentes échelles géographiques - et facilitant la mise en œuvre de programmes de plaidoyer sur la consolidation de la paix sensible au genre - sont créés et soutenus par l'Alliance et les réseaux de femmes médiatrices pour la paix ;

Alors

La mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et globaux en matière de FPS s'améliorera ; les efforts de prévention des conflits et les accords de paix pourront être plus porteurs - en capitalisant sur la contribution des femmes ; ils seront susceptibles d'être plus fructueux et durables ; et un environnement propice sera créé pour la sécurité des femmes, des jeunes femmes et des filles.

Car

La participation des femmes et des jeunes femmes - à tous les niveaux des processus décisionnels -**renforce une dynamique de pouvoir vers l'inclusion et l'égalité ; et l'inclusion dans les efforts de relèvement sont avantageux pour toutes communautés en les rendant plus stables et plus durables.**

c) Fournir une description narrative des principales composantes du projet :

Résultat 1. Amélioration de la représentation féminine dans les initiatives de paix, les processus de transition politique, les espaces électoraux et décisionnels à tous les niveaux d'ici 2024.

Nombre de bénéficiaires : 1500 personnes membres de 30 organisations locales de femmes/filles, féministes et des droits des femmes.

Produit 1.1 : Des réseaux de femmes médiatrices pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont créés au niveau de 3 régions du pays pour une contribution efficace des femmes à influencer la transition politique, le processus électoral et la gouvernance locale.

- **Act. 1.1.1** : Organiser une série de réunions consultatives et d'ateliers avec des femmes, des organisations/groupements de femmes, féministes incluant les femmes politiques pour comprendre leur point de vue ainsi que leurs domaines de contribution dans la création des réseaux de femmes médiatrices au niveau régional ;
- **Act. 1.1.2** : Créer trois (3) réseaux de femmes pour la paix incluant un réseau de jeunes filles à Port-au-Prince (1 réseau par département) ;
- **Act. 1.1.3** : Organiser des réunions bi-hebdomadaires avec les 3 réseaux afin d'évaluer, de mieux comprendre les conflits et les différends existants dans leurs communautés respectives et de mieux cibler leurs domaines de formation prioritaires ;

Produit 1.2 : Les femmes et groupes de femmes – à travers les réseaux - sont mieux outillés et disposent des compétences nécessaires pour intégrer et faire valoir leur position dans les initiatives communautaires de prévention de conflits et de consolidation de la paix

- **Act. 1.2.1** : Développer une « Boîte à outils de la médiatrice » comprenant des outils de formation et d'apprentissage en matière de l'intégration du genre dans les processus de paix. Ceci constituera la bible des médiatrices et d'autres personnes intéressées. Le kit aura, entre autres, un guide pratique sur l'intégration du genre dans les processus de paix, des modules de formation (Droits de l'homme, Analyse et gestion des conflits, Interactions positives, Négociations, Introduction à la Médiation, Leadership, Résolution des conflits dans la pratique, prévention de la violence - sociale, familiale, électorale et communautaire etc.), des capsules, des facts Sheets, un cahier de travail etc.
- **Act. 1.2.2** : Fournir aux membres des réseaux des formations sur la prévention et la gestion des conflits et autres domaines pertinents ;
- **Act.1.2.3** : Renforcer les capacités techniques et opérationnels des réseaux (coachings, développements de documents stratégiques et légaux de fonctionnement) ;
- **Act.1.2.4** : Soutenir l'élaboration d'une base de données sur l'expertise nationale en matière de consolidation de la paix.

Produit 1.3 : Les femmes et les groupements de femmes – à travers les réseaux - mettent en pratique et renforcent leurs nouvelles notions en matière de consolidation de la paix par la mise en œuvre d'initiatives concrètes et innovantes portant sur l'agenda Femmes, Paix et Sécurité.

- **Act. 1.3.1** : Lancer un appel à proposition soutenant la mise en œuvre de l'agenda FPS soutenu par la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies ;
- Activité reformulée : supporter les séances de counseling individuelles et de groupe pour les femmes, les filles et les personnes handicapées (surtout les personnes déplacés) afin de traiter les traumatismes et les problèmes de santé mentale
- **Act. 1.3.2** : Financer des projets d'OSC qui soutiennent un environnement propice à la mise en œuvre des engagements du gouvernement en matière de FPS, tout en supportant l'engagement des femmes dans la prévention des conflits. Activité reformulée : Financer des projets d'OSC qui soutiennent un environnement propice à la mise en œuvre des engagements du gouvernement en matière FPS, des initiatives communautaires promouvant l'égalité des sexes, y compris ceux de l'humanitaire et d'accès à la justice pour les femmes incarcérées.
- **Act. 1.3.3** : Soutenir la mise en œuvre des projets des OSCs récipiendaires (orientations technique, préparation de rapports, éléments de succès et de capitalisation)
- **Act. 1.3.4** : Mettre en place trois (3) systèmes d'alerte précoce – soutenus par des réseaux de femmes – pour prévenir les conflits et aviser les points focaux communautaires et/ou la police de toutes situations menaçant le maintien de la paix.
- **Act. 1.3.5** : Appuyer les structures de réponses en matière de VBG et d'appui psychosocial existant dans les 3 régions afin de soutenir les femmes affectées par les conflits, les femmes survivantes de violences - y compris la violence sexuelle dans les communautés ciblées (identification, référencement et partenariat pour la relocalisation, appui psychosocial, médical et économique ainsi que des formations sur le relèvement) ;
- Activité reformulée : Appuyer les structures de réponses en matière de VBG et d'appui psychosocial existant dans les 3 régions en formant les professionnels chargés de la prise en charge des cas d'agression sexuelle à la prestation de soins complets aux survivants et de la santé ainsi que la disponibilité des services de santé reproductive, y compris l'accès aux contraceptifs, aux soins prénatals et au dépistage du VIH.
-
- **Acti 1.3.6**: Soutenir et faciliter la participation de OSC-OCB de femmes dans les activités de la Task Force DDR-RVC, en particulier dans l'élaboration du Programme National DDR-RVC, avec l'appui du BINUH-RVC et en coordination avec les agences récipiendaires du projet « Vers

un engagement des acteurs pour la réduction de la violence communautaire dans les quartiers à risque ».

- Activité reformulée : Soutenir et faciliter la participation des OSC-CBO féminines à la réalisation de l'étude au niveau communautaire pour la collecte de données pour les plans initiaux d'inclusion socio-économique, l'élaboration du PAN sur le DDR-RVC, la consultation pour l'élaboration de la feuille de route DDR avec l'appui du BINUH-RVC et en coordination avec les agences sœurs o « Vers un engagement des acteurs pour la réduction de la violence communautaire dans les quartiers à risque » en la nouvelle priorité du Conseil National de Sécurité et de la Commission Vérité, Justice, Réparation du Conseil Présidentiel de Transition (CPT)

Résultat 2 : Augmentation du niveau d'engagement et de participation des acteurs nationaux et locaux en faveur des initiatives FPS favorisant ainsi une meilleure 'inclusion des femmes dans la vie politique et particulièrement lors de la transition politique d'ici 2024.

Produit 2.1 : Les principales priorités du Plan d'action national de la résolution 1325 sont identifiées et discutées avec les parties prenantes clés nationales selon l'approche du triple nexus.

- **Act. 2.1.1 :** Organiser trois rencontres stratégiques réunissant les représentant-es de ONU Femmes, du RCO, de 2 organisations de la société civile et des réseaux de femmes médiatrices pour la paix pour discuter des priorités et établir la feuille de route de l'élaboration de la stratégie et du Plan d'action national (NAP) FPS ;
- **Act. 2.1.2 :** Organiser une série de réunions consultatives et d'ateliers réunissant des représentants du gouvernement, de la société civile et des organisations internationales pour le développement des axes stratégiques du plan tenant compte des 4 piliers de la résolution 1325 ;
- **Act. 2.1.3 :** Élaborer une stratégie nationale sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et un plan d'action national, grâce à des approches innovantes (particulièrement axées sur le triple lien HPD) vers l'approbation nationale et la promotion locale.

Produit 2.2. : L'expertise et l'engagement des femmes/des groupes de femmes dans les domaines de consolidation de la paix sont promus.

- **Act. 2.2.1 :** Établir des espaces de dialogue inclusifs et dirigés par des femmes à plusieurs niveaux (local et régional et national - avec une approche intersectionnelle et intergénérationnelle - pour l'exercice de leur voix, leur solidarité et leur leadership dans la prise de décision lors des processus de paix et de sécurité.
Act. 2.2.2 : Élaborer un document d'argumentation pour l'adoption et l'application de politiques concernant la représentativité des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.
- **Act. 2.2.3 :** Organiser des forums théâtres dans les quartiers ciblés sur les droits des femmes, la prévention de conflit et la consolidation de la paix ;
- **Act. 2.2.4 :** Développer des actions de plaidoyer, soutenues par les réseaux de femmes et autres organisations partenaires, pour la vulgarisation de la NAP et la promotion de l'agenda FPS (Messages de paix, répertoire des femmes qui ont marqué l'histoire politique d'Haïti, théâtre itinérant d'éducation à la paix etc.) ;
- **Act. 2.2.5 :** Organiser deux programmes d'échanges, d'apprentissage et de partage de connaissances sur les droits des femmes, la consolidation de la paix et l'agenda FPS, impliquant les médiatrices comme actrices principales.
- **Act. 2.2.6 :** Développer un programme Universitaire de Recherche en partenariat avec les Universités Haïtiennes et collaboration avec d'autres universités sur des petites subventions/bourse de recherche scientifiques aux jeunes-filles étudiantes en Master-recherche sur des thématiques en lien avec les rôles de la femme haïtienne en tant qu'agent de changement et médiatrice.
- **Act. 2.2.7 :** Développer un Programme d'appui aux stages des jeunes-étudiantes et professionnelles au sein des ONGs (membres des réseaux) à l'aide d'une bourse modeste (US\$.15 ou 20.000) en soutien aux ONG d'accueil des stagiaires – *NB : Ce fonds pourrait*

permettre l'achat d'ordinateur/laptop pour les stages en soutien aussi au renforcement des ONG d'accueil.

Groupes cibles

Les bénéficiaires directs du programme seront les femmes et jeunes filles, les organisations/groupements de femmes, féministes, les organisations de droits des femmes incluant les femmes politiques et celles vivant dans le milieu urbain et rural. Les organisations seront sélectionnées avec le support de l'alliance des réseaux et plateformes d'organisations de la société civile pour la paix et l'intégration politique des femmes déjà présente au niveau de ces régions avec des points focaux actifs. Les critères de sélection sont les suivants : i) reconnaissance légale ; ii) activités dans la zone d'intervention ; iii) dirigées par des femmes ; iv) avec la volonté de travailler en réseaux. Les organisations de jeunes, les institutions et organisations de défense des droits humains, les médias, les acteurs gouvernementaux les institutions de recherche ainsi que des leaders communautaires seront aussi invités à contribuer dans la mise en œuvre et feront aussi partie de notre public cible.

Chaque groupe d'acteur contribuera et sera touché d'une manière particulière. Les organisations/groupements de femmes, féministes bénéficieront, à travers les réseaux de femmes médiatrices, des actions de renforcement des capacités et de coaching qui seront menées au cours des huit (8) premiers mois de mise en œuvre du programme sur les instruments et mécanismes nationaux/internationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Elles bénéficieront aussi des fonds pour le développement d'initiatives communautaires autour de l'agenda FPS. D'autres acteurs comme les représentants gouvernementaux, les organisations internationales et notables des communautés seront touchés à travers la mise en œuvre des actions de plaidoyer, l'utilisation des espaces de consultation communautaires ou au moment du développement de la stratégie et du plan d'action national sur la résolution 1325 des Nations Unies.

Les actions liées aux campagnes d'information, d'éducation et de mobilisation du projet cibleront tous les acteurs cités plus haut et la population en générale afin que tout le monde soit sensibilisé sur l'importance de la contribution des femmes et des filles dans les processus de paix. Il en est de même pour des leaders communautaires, vu que ces derniers sont les premiers à être consultés lors des médiations communautaires.

Une synergie sera développée avec le projet GYPI-Santé mentale, le programme WPHF et d'autres projets du PBF portant sur la violence communautaire afin de promouvoir des pratiques optimales de concertation et d'intervention qui valorisent la contribution des femmes dans les initiatives de consolidation de la paix.

Au total, le projet cible 30 organisations locales bénéficiaires, 3 OSC partenaires d'implémentation; environ 1500 femmes et jeunes filles (15 – 18 ans et 19 - 50 ans) membres des organisations partenaires et membres d'organisations de base; des réseaux d'organisations de femmes dans les communautés de l'intervention (dont au moins 80% de femmes); environ 200 leaders communautaires (à raison de 20 par département) et 200 de représentants d'organisations internationales et représentants du gouvernement et notables dans les espaces de consultation pour le développement de la stratégie et le plan d'action nation sur le 1325. Indirectement le projet touchera plus de 100 000 personnes sur 24 mois d'implémentation.

Catégories de bénéficiaires	Estimation du nombre / pourcentage	Nombre de bénéficiaires par zone concernée
Organisations/groupements locales de femmes, féministes	30	10 * 3 départements
Femmes et jeunes filles membres des 30 organisations	1500	500 * 3 départements
Jeunes et leaders communautaires	200	20 * 10 départements
Représentants d'organisations internationales, représentants du gouvernement, médias et notables	200	20 * 10 départements

Organisations communautaires de jeunes, de droits humains / de la société civile et leaders communautaires femmes et hommes	30000 personnes (touchées directement à travers les actions de plaidoyer et activités de masse)	3000 * 10 départements
Organisations partenaires de mise en œuvre	3	N/A
Bénéficiaires indirects	100 000	10000 * 10 départements
Total	Bénéficiaires directs : 31,900 personnes dont 80% de femmes et 30% de jeunes / 33 organisations dont 20 organisations dirigées par des femmes + 10 dirigées par des jeunes + 3 organisations des droits des femmes ou des droits humains. Bénéficiaires indirects : 100,000 personnes (toutes catégories confondues).	

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre :

ONU Femmes est l'agence lead de cette initiative et le principal coordonnateur. Elle joue un rôle clé en Haïti en tant que partenaire du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, et d'autres acteurs étatiques clés tels que le CEP, le ministère de la Jeunesse, le ministère de l'Intérieur et des collectives locales, la Police nationale d'Haïti, dans le domaine de la participation politique des femmes et tant qu'agentes de changement pour une paix durable. La Stratégie d'ONU Femmes pour la jeunesse et l'égalité des sexes s'appuie sur le Plan stratégique existant d'ONU Femmes, qui vise à donner aux jeunes femmes et aux jeunes hommes les moyens de devenir des moteurs de l'égalité des sexes d'ici 2030, et a été conçu sur la base de l'expérience du Bureau pays.

ONU Femmes agit à l'échelle mondiale en faveur de la participation des femmes à la prise de décisions visant à empêcher ou à résoudre les conflits. ONU Femmes soutient la participation des femmes à tous les aspects de la pacification, en vue de créer des sociétés ouvertes à tous et égalitaires pouvant mettre fin à la discrimination sexospécifique et venir à bout des conflits sans recourir à la violence.

Les programmes de ONU Femmes encouragent les coalitions de femmes en faveur de la paix et les préparent à participer au processus de paix. Une collaboration est maintenue avec les forces de maintien de la paix pour détecter et mettre fin aux violences sexuelles durant les conflits. Parmi d'autres initiatives, ONU femmes soutient la justice et les institutions qui protègent les femmes et les filles de la violence et de la discrimination ainsi que les services publics qui répondent à leurs besoins. En outre, ONU Femmes plaide pour que l'accès des femmes aux opportunités économiques soit facilité et qu'elles participent à toutes les prises de décisions au niveau local ou national.

ONU Femmes conduira ce travail en soutenant le renforcement des capacités techniques et programmatiques de ces partenaires en matière d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre d'un cadre renforcé d'échange et de participation de la société civile, de formation et des techniques de plaidoyer. Elle mettra aussi son expertise pour promouvoir la participation de jeunes femmes et des hommes à la paix et à la cohésion sociale à contribution (Projet PBF à Jérémie). Ceci conforte les formations sur la résolution des conflits, l'égalité de genre et la masculinité positive ainsi que la facilitation du dialogue intergénérationnel et intersectoriel entre les institutions étatiques et les organisations communautaires.

Organisations bénéficiaires	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nbre de Personnel existant	Experts techniques existants pertinents au projet

Organisation de convocation : ONU Femmes	Budget dans le pays en 2021 : 6.4 Millions USD	Norvège Union Européenne Canada PBF SIDA UBRAF WPHF	Bureau principal à Port-au-Prince	23	1.Nadège Beauvil Spécialiste de programme 2. Mause Darline François Coordonnatrice de projet, Expert National Femmes Paix et Sécurité 3. Wanick Charles Spécialiste en M&E
Partenaires d'exécution : JP/HRO, YWCA, MIEF, Association 4 Chemins, Rapha House International, Alliance des réseaux de femmes etc.					

b) Gestion et coordination du projet

Cette initiative est portée par ONU Femmes et sera implémenté en collaboration avec 3 organisations de la société civile de femmes et des droits de la femme comme partenaire d'exécution. Le bénéficiaire direct est ONU Femmes qui supportera les activités à mettre en œuvre avec les organisations de la société civile. Une fois le projet démarré, un protocole d'accord sera signé avec les partenaires pour leur contribution dans l'implémentation. Des agences des Nations Unies y compris le BINUH seront aussi invitées à collaborer techniquement dans la mise en œuvre selon leurs domaines d'intervention et expertises.

Au niveau stratégique : La mise en œuvre du présent projet sera supervisée par le secrétariat de PBF en Haïti. Le secrétariat de PBF contribuera aussi dans le suivi du projet en étroite collaboration avec le coordinateur et le responsable du suivi et évaluation du projet à travers des réunions périodiques sur les progrès enregistrés vers l'atteinte des résultats escomptés. Le SPBF rendra régulièrement compte à la Coordinatrice résidente et au secrétariat du PBSO et apportera un appui à la réalisation de l'évaluation du projet. Le comité de pilotage (CoPil) du projet, pour sa part, composé des ministères concernés et coprésidé par le MCDF et le RCO fournira les orientations politiques et stratégiques pour le bon déroulement du projet. Un partenariat stratégique pourra aussi être développé mobilisant le Groupe des Ambassadeurs ou encore amis du projet en Haïti (PTF, TTG), un membre de l'OEA, Commission CEDAW, Délégation UE, etc.

Au niveau technique : Le projet mettra en place une Unité de Gestion et de supervision conjointe qui comportera le RCO. Cette équipe technique et consultative sera chargée d'examiner l'avancement du projet, de suggérer des mesures pour assurer l'achèvement en temps opportun des activités du projet; de faciliter la performance globale de la mise en œuvre du projet; de faciliter les audits et les évaluations, d'examiner et d'approuver le plan de suivi et d'évaluation; de promouvoir les synergies entre les activités du projet dans selon les thèmes transversaux et de consolider/réviser les rapports narratifs des agence sœur et partenaires d'implémentation. L'équipe se réunira sur une base trimestrielle ou plus fréquemment selon le besoin. Afin d'assurer la cohérence des interventions, le spécialiste de programme Femmes, paix et Sécurité et Action Humanitaire travaillera en étroite collaboration avec les instances nationales ainsi que les points focaux et les partenaires d'implémentation impliquées dans la mise en œuvre.

Par le biais d'un (1) appel à propositions national, le programme soutiendra également entre 10 à 12 projets (40% du budget total) qui seront mis en œuvre par des associations/réseaux de femmes basés dans les départements couverts (pour un financement allant de 80 à 100 000 USD à verser en monnaie locale selon le taux en vigueur de la période). La désignation et la sélection des projets seront organisées par un comité d'évaluation de projet spécifique. Ce comité d'évaluation sera coprésidé par un représentant du RCO et du ministère de la Femme avec un soutien technique d'ONU Femmes pour guider

les propositions sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et les actions humanitaires et les coalitions d'action liées au Forum sur l'égalité des générations. ONU Femmes assurera le secrétariat du comité. Les organes gouvernementaux compétents, y compris, mais sans s'y limiter, le ministère de la Planification, le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, le ministère de la Jeunesse ; et l'OPC (Office de Protection du Citoyen) appuieront cet exercice. La société civile nationale et les entités compétentes des Nations Unies et BINUH seront également représentées au sein du comité. Les critères suivants guideront la présélection des notes conceptuelles : i) Alignement sur les objectifs et les résultats escomptés de l'approche par pays du GPI 2.0. (ii) Très forte participation des organisations de femmes ou des réseaux d'organisations de femmes actives au niveau national ou local ; iii) Une approche forte de consolidation de la paix fondée sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la stratégie FPS.

A travers des rencontres mensuelles de suivi et de coordination, ONU Femmes, jouant le rôle de secrétariat du comité de pilotage, accompagnera les organisations récipiendaires tout au long de la mise en œuvre des projets pour des orientations stratégiques et dans la préparation des rapports de progrès. Deux ateliers de mise en commun et d'apprentissage, réunissant les récipiendaires du GPI 2.0, le comité de pilotage du PBF, des agences sœurs et d'autres bénéficiaires des fonds WPS, WPHF, seront réalisés afin de permettre aux récipiendaires du GPI 2.0 de partager les leçons apprises et d'apprendre l'une de l'autre. A la fin de la mise en œuvre, un guide de bonnes pratiques, inspiré de cette mise en œuvre, sera développé et publié pour attirer d'autres acteurs dans ce domaine

Les différents rôles et responsabilités qui seront impliqués dans la gestion du projet sont comme suit :

Agences	Postes	Rôles	Budget PBF
UN WOMEN	Spécialiste de programmes / Cheffe d'unité Femmes, Paix, Sécurité et action humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement de programme et fourniture des conseils analytiques et techniques de qualité supérieure en genre, prévention de conflits et consolidation de la paix ; - Gestion du programme du bureau Haïti et supervision de l'équipe du projet ; - Soutien à la coordination avec les partenaires de mise en œuvre ; - Appui à la constitution des Partenariats stratégiques, gestions des ressources et des livrables ; - Développement des stratégies de mise en œuvre des espaces de concertations et de la mise en œuvre des réseaux - Coordination de la mise en œuvre, du système de suivi, du rapportage et des sessions d'apprentissage des interventions liées au projet en collaboration avec le secrétariat du PBF en Haïti. 	30% 74,633.69
	Chargé de projet WPS	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision technique directe des interventions sur le terrain - Mobilisation des partenaires de mise en œuvre et des organisations de femmes récipiendaires - Coordination du plan de travail journalier du projet - Supervision des ressources humaines affectées au projet (Assistant de programme, Les volontaires sur le terrain etc.) 	100% 147,409.08
	Assistant de Programme	<ul style="list-style-type: none"> - Appui dans le développement des stratégies de mise en œuvre du projet ; - Appui dans l'élaboration de plan de travail annuel, notamment l'alignement du plan avec les priorités des agences et partenaires de mise en œuvre - Appui dans le suivi régulier des engagements vis-à-vis des bénéficiaires, partenaires et bailleur (activités, objectifs et cibles, rapports) et leur bonne exécution, en lien avec les services et départements support ; 	100% 55,786.76

		<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place d'outils de suivi – évaluation complémentaires et systématique pour chaque période de mise en œuvre ; - Appui à la coordination du processus mensuel de suivi budgétaire, prévisions budgétaires avec les responsables opérationnels pour une gestion optimale des budgets. - Appui dans l'élaboration des rapports. 	
	Chauffeur	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux visites de terrain et de formation 	100% 27,933.38
	Spécialiste M&E	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du plan et du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du projet afin de suivre et de rendre compte en temps opportun, de manière précise et complète des performances du projet par rapport aux indicateurs clés. - Mise en œuvre des activités de rapportage et de S&E du projet ; - Supervision technique dans la conception et la mise en œuvre des exercices de collecte de données (par exemple, évaluations des besoins du projet, enquêtes de référence et finales ; suivi régulier des performances, etc.). - Visite de supervision et de soutien auprès des partenaires et des bénéficiaires / Analyse des données pertinentes pour fournir des orientations stratégiques et éclairer la prise de décision de la gestion du projet ; - Documentation des réalisations du projet par rapport aux objectifs en utilisant les données de suivi et travailler avec le personnel du projet pour documenter les facteurs expliquant les lacunes et les dépassements. - Développement d'une culture de transfert, de réflexion et d'apprentissage des connaissances au bureau. - Développement, consolidation et compte rendu des indicateurs mutuellement identifiés et assurer la dissémination des données de haute qualité en temps opportun. 	50% 43,550.07
	6 UNVs	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités avec les différents acteurs et réseaux de femmes - Organisation et suivi des activités (évaluation des besoins, formations, élaboration des rapports et suivi des recommandations) - Appui technique à l'unité pour la MEO du projet. Doit accompagner les réseaux dans l'organisation des formations et rencontres communautaires. 	100% 150,000
Budget total personnel sur 24 mois			499,312.98 USD 20% du budget total

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
-----------------------------	------------------	---

Compétences et capacités limitées en médiation et en négociation parmi les femmes et les groupes de jeunes	Moyen	La raison d'être de l'initiative est d'établir un groupe de base de médiatrices et de négociatrices de paix compétents et dynamiques dans les régions cibles. Le programme s'appuiera donc sur les réseaux pour identifier les femmes et les jeunes ayant des potentiels, puis les permettre de jouer efficacement le rôle requis.
Les normes culturelles et la résistance sociale par rapport aux changements de comportements, y compris les « fauteurs de troubles »	Moyen	Le projet veillera à ce que les partenaires locaux dirigent et s'approprient du projet, en travaillant avec les groupes socio-économiques existants pour faciliter l'appropriation locale et éviter tout sentiment que ce travail est dirigé par les donateurs. Travailler avec des leaders masculins sensibilisés déjà engagés en tant que mobilisateurs communautaires aidera à naviguer et à atténuer les cils arrière. Une analyse « Do No Harm » sera effectuée avec chaque communauté pour être en mesure d'identifier la dynamique de conflit spécifique au sein de chaque communauté et comment atténuer leur impact.
Démobilisation des OCB partenaires	Faible	Choix des OCB sur la base de leur mandat, engagement, expérience et historique de performance dans les communautés vulnérables et sur d'autres projets en ligne avec les domaines clés du projet. Formation rigoureuse à la conduite autonome des activités.
Accès, risques pour les femmes et les organisations bénéficiaires	Moyen	Le projet s'appuiera sur la participation des femmes volontaires des Nations Unies point focal dans chaque zone d'intervention pour établir les contacts communautaires avant les interventions. De plus, une ligne budgétaire du programme sera allouée à l'appui des femmes ou structures OSC mises en danger dans le cadre de la mise en œuvre pour des besoins de relocation d'urgence par exemple au cas où une femme leader ou activiste serait menacée.
Instabilité sociale, politique et insécurité empêchant l'accès aux zones cibles ou posant un risque pour le staff ou les participant-es	Élevé	Le programme utilisera les services d'un réseau de femmes volontaires des Nations Unies habitant les régions cibles pour servir de points focaux dans les zones et des directions départementales du Ministère MCFDF, de la jeunesse ou du plan) Suivre en permanence les tendances et les développements dans un contexte plus large en étroite coopération avec UNCT et le SMT. Coordonner avec SMT et d'autres organisations internationales pour atténuer et élaborer des plans d'urgence pour s'adapter à l'environnement en évolution. Assurer l'information régulière des membres du Comité de Pilotage afin de s'assurer que des mesures puissent être prises de façon concertée et garantir une communication régulière sur l'impact de la situation sociale et politique sur le projet.
Limites à l'information de qualité et au discours politique éclairé au niveau communautaire et exclusion généralisée des femmes et des jeunes filles	Moyen	Renforcement de la diffusion de l'information par les médias et le gouvernement (radio et télécommunications) et exploitation des réseaux de communication communautaires existants. Le programme est établi spécifiquement pour renforcer cette capacité
Catastrophe environnementale au niveau des sites d'intervention	Elevé	Réviser la planification globale, ainsi que les stratégies globales en planifiant des actions qui tiennent compte de la conjoncture environnementale.

d) **Suivie / évaluation :**

- Le projet prévoit (7%) du budget aux **activités de suivi, d'évaluation et d'audit** qui seront **coordonnées par ONU Femmes en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre**. En plus, il compte mobiliser les services d'un spécialiste M&E qui aura pour tâche de coordonner et exécuter les activités de suivi et d'évaluation en coordination avec les partenaires de mise en œuvre et le secrétariat de PBF en Haïti.
- Le projet appliquera une approche de S&E à méthodes mixtes, incluant la mesure du changement des indicateurs clés de la ligne de base à la ligne finale où les indicateurs clés des zones d'intervention seront comparés aux zones non interventionnelles marquées par des situations de conflits ; ce, afin de réaliser l'apport d'une bonne implication des femmes et des filles dans un processus efficace de consolidation de la paix. Pour une analyse holistique, les points focaux sur le terrain seront formés sur la manière de vérifier et de comparer des données indiquant les changements issus d'une période de conflits ainsi que le niveau de contribution de communautés hétérogènes. Ils produiront et présenteront des rapports réguliers au PBF (mi-juin et mi-novembre de chaque année) qui feront ressortir les analyses sur les grandes tendances liées aux conflits, leurs causes et conséquences sur les interventions du projet, sur les bénéficiaires et acteurs aux fins d'adaptation progressive des approches d'intervention pour de meilleurs résultats. Les indicateurs clés de suivi et d'évaluation sont ancrés dans le Cadre mondial des résultats du Fonds pour la consolidation de la paix ainsi que dans les ODD liés à l'égalité des sexes et la consolidation de la paix (ODD 5, 10 et 16).
- Le projet utilisera un cadre de suivi Excel partagé entre toutes les entités impliquées pour assurer un suivi périodique. Les outils de collecte des données seront développés en collaboration avec le SPBF pour une collecte effective et systématique des données en alignement au cadre de résultats et afin de déterminer les progrès réalisés vers l'obtention des produits convenus.
- Sous la coordination de ONU Femmes, les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet. Le plan de S&E conjoint sera développé et mis en œuvre sous le leadership de ONU Femmes et des visites conjointes seront organisées.
- Quatre (4) rapports (Juin, novembre 2023 et 2024 + le rapport final) seront présentés au SPBF et aux parties prenantes, comprenant les données sur les résultats obtenus au regard des cibles prédéfinies au niveau des produits, le registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.
- A la fin du projet, une enquête de perception sera réalisée pour analyser le changement des normes socio-culturelles par rapport à la représentation des femmes dans les espaces de décisions et de consolidation de la paix et de la manière dont leur leadership est perçu grâce au projet. Une évaluation indépendante sera également effectuée et permettra d'apprécier les changements apportés par le projet dans la vie des membres de ces zones d'intervention. Ces informations pourront aider à répliquer le projet dans d'autres communes et à encourager d'autres acteurs à embrasser le domaine.

Cadre de suivi et d'évaluation			
Objectif	Résultat	Fréquence	Actions attendues
Suivre la progression des résultats	Les données sur les progrès réalisés par rapport aux indicateurs sont systématiquement collectées et analysées afin d'évaluer les	Chaque trimestre ou dans la fréquence requise pour chaque activité indicative	Des progrès plus lents que prévu seront traités de manière particulière.

	progrès accomplis ainsi que les changements		
Surveiller et gérer les risques	Les risques pouvant menacer l'atteinte des résultats escomptés sont identifiés et surveillés à l'aide d'un journal de risques. Les audits sont effectués conformément à la politique d'audit de gestion des risques financiers.	Chaque trimestre	Journal des risques tenu à jour pour suivre les risques & les mesures de mitigation
Leçons apprises	Les bonnes pratiques et les leçons sont capturées régulièrement, ainsi qu'activement sourcées à partir d'autres projets et prises en compte dans le projet.	Au moins après un an de mise en œuvre	Les leçons sont saisies par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion et de coordination.
Assurance qualité	Une évaluation du projet par rapport aux normes de qualité est faite afin d'identifier les forces et les faiblesses et d'éclairer les décisions de gestion	Au moins après un an de mise en œuvre	Examens périodiques pour éclairer les décisions visant à améliorer le l'impact du projet.
Examiner et apporter des corrections	Les données et éléments d'évidence de toutes les mesures de surveillance sont examinées en interne pour éclairer la prise de décision.	Chaque six mois	Les données de performance, les risques et les leçons éclairent les ajustements ou adaptations des approches d'intervention.
Evaluer	Évaluation finale incluant une étude des impacts est réalisée à l'achèvement des activités.	Fin du projet-Rapport final	

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité :**

Plusieurs éléments peuvent confirmer la durabilité des actions du projet au-delà de la période de mise en œuvre :

- **Participation active des femmes.** L'existence des réseaux communautaires des femmes médiatrices pour la paix contribuera à renforcer leur leadership et confiance auprès de la communauté pour s'impliquer dans les espaces décisionnels, tout en représentant de modèles pour d'autres femmes leaders émergentes.
- **Fort engagement des acteurs communautaires dans la mise en œuvre :** Le fort engagement des leaders communautaires, des autorités locales et des services déconcentrés de l'Etat dans l'analyse des besoins et le développement du programme est un indicateur fort à considérer dans l'analyse de durabilité des actions. Les communautés seront fortement impliquées dans la facilitation des échanges lors des rencontres de concertation. De plus, des séances de sensibilisation le leadership féminin seront organisées et permettront de changer les pratiques discriminatoires tout en améliorant les représentations féminines et les perceptions au regard des rôles sociaux. Le principe d'intégration des acteurs communautaires, des jeunes et autres acteurs fait partie d'un effort de pérennisation des actions au-delà de la période d'implémentation.
- **Possibilités de capitalisation et de réplcation des bonnes pratiques :** Les enseignements tirés des phases de formulation et de mise en œuvre permettront aux institutions impliquées dans la mise en œuvre de capitaliser sur les bonnes pratiques et de les reproduire dans d'autres communautés locales fragiles. Elles pourront assurer la diffusion des enseignements tirés de la mise en œuvre des activités et de leur impact sur la réduction des causes de conflits connexes.

Des mesures seront prises en temps réel pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du projet. L'objectif sera d'apprendre avec les partenaires ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, ainsi que d'identifier les lacunes, les opportunités et les contraintes critiques pour des activités similaires à l'avenir, ainsi que ce qui devrait être fait pour tirer parti des opportunités et remédier aux contraintes.

- **Transfert de compétences** : En outre, le projet, grâce au transfert de compétences, autonomisera les femmes et leurs structures. Les connaissances acquises constitueront un atout majeur pour elles et la formation de formateurs permettra de transmettre ces connaissances et ce savoir-faire en heures supplémentaires. Le projet utilisera également une approche participative, dans laquelle les parties prenantes / bénéficiaires du projet seront impliqués dans toutes les étapes du cycle du projet. Cela garantira que les bénéficiaires et les autorités aux niveaux local et national sont propriétaires des interventions, car ils auraient joué un rôle important à différents stades de la mise en œuvre du programme.
 - o La formation sur le terrain permettant aux femmes de pratiquer et de tester leurs compétences en médiation dans les structures locales permettra de pérenniser et de les appliquer dans divers contextes. La formation de réseaux de médiation des femmes au niveau local tirera parti des échanges entre les différentes communautés et permettra aux femmes de résoudre ensemble les différends et de favoriser une plus grande cohésion sociale. L'intégration de réseaux de médiation dans les régions garantira que les efforts de renforcement des capacités et les réseaux sont soutenus par la communauté. La formation des formateurs garantira que les connaissances et le savoir-faire seront transmis à une nouvelle génération de médiateurs au niveau local qui seront en mesure de renforcer les capacités des futurs médiateurs engagés dans la résolution des problèmes locaux de gestion des conflits.

IV. Budget du projet

Le budget de ce projet est de \$2.5 millions pour une période de mise en œuvre de 24 mois. L'organisation lead (**ONU Femmes**) aura à gérer les **100% du budget (\$ 2,500,000)** étant donné la nécessité de contribuer au renforcement des structures et services œuvrant dans les zones ciblées et par le développement d'un programme de plaidoyer et du plan d'action national de la résolution 1325. ONU Femmes supervisera toutes les actions de renforcement des organisations locales de mise en œuvre ainsi que des bénéficiaires. ONU Femmes assure la gestion du projet au niveau global et coordonnera le Suivi & l'Évaluation en collaboration avec tout autre partenaire de mise en œuvre.

Environ 40% (soit \$ 1000,000) du budget global du projet (de \$2,500,000) seront alloués au renforcement des institutions et structures locales de femmes au regard de la mise en œuvre de l'agenda FPS. Ce montant servira au renforcement des capacités des organisations locales de femmes/féministes et le développement de 10 à 12 initiatives sur la mise en œuvre de l'agenda FPS au niveau communautaire. Les activités de terrain seront suivies, implémentées par les partenaires de mise en œuvre ainsi qu'un réseau de jeunes femmes volontaires des Nations Unies, sous le haut patronage du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femmes (MCFDF) et le ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

La mise en œuvre du projet sera assurée dans le respect d'un meilleur rapport coût-efficacité du projet (Value for Money).

Le budget sera versé en deux tranches. La première tranche de 70 % du budget total sera transférée à la signature du ProDoc. La seconde tranche de 30 % du budget total, à transférer après qu'au moins 75% de la première tranche sera exécuté. **Le budget du projet est dans l'annexe D du document Excel.**

Liste des annexes : ci-après

- **Annexe A.** Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet
- **Annexe B.** Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations
- **Annexe C.** Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)
- **Annexe D.** Le budget du projet.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Des organisations de la société civile ainsi que des ministères clés tels que : MPCE et MCFDF ont été consultés à travers des focus groupes organisés au niveau de tous les départements.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier ?	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		Réalisation de la ligne de base 2 mois avant le démarrage effectif du projet
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		Les femmes et les filles constituent le public cible principal du projet.
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		Plus de 80% du budget allouées au GEWE.

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
----------	-----	-----	-------------

1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Les agences soutiennent en nature par la contribution de leurs experts et de l'utilisation des véhicules et d'équipements existant pour la coordination.

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives, and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives, and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an

annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).

- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C. Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Annexe C. Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Amélioration de la représentation féminine dans les initiatives de paix, les processus de transition politique, les espaces électoraux et décisionnels à tous les niveaux d'ici à 2024.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 3 ODD 5 ODD 16</p> <p>(Recommandations de l'examen périodique universel droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'examen) :</p> <p>Date de la session EPU pour Haïti : 4 octobre 2021</p> <p>Principales recommandations (Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, octobre 2021) :</p> <p>Thème 10 : Droits économiques sociaux et culturels Sous thème-10.3 : Droit à la santé à l'assainissement et à l'eau potable</p>		<p>Indicateur 1 a Nombre de femmes et jeunes filles (ventilées par âge, statut économique) ayant démontré de nouvelles compétences en matière de prévention de conflits et participant dans les initiatives de paix, les processus de transition politique, les espaces électoraux et décisionnels à différents niveaux</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1500</p>	<p>Moyens de vérification Pré-test / Post-test Rapport de projet Registre du projet Articles de presse, Fréquence de collecte Fin de projet</p>	N/A
		<p>Indicateur 1 b % de femmes et filles (ventilées par âge, statut économique) ayant bénéficié de l'allocation qui sont satisfaites des services d'accompagnement reçus dans le cadre du projet</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 90%</p>	<p>Moyens de vérification Rapport de projet Registre du projet Articles de presse, Fréquence de collecte Fin de projet</p>	N/A

<p>149. Œuvrer à l'amélioration des droits fondamentaux des populations, tels que le droit à l'alimentation et le droit au meilleur état de santé possible (Thaïlande); 35 (Saint Siege)</p> <p>Thème 12.- Droits des femmes Sous thème-12.3 : Participation des femmes au processus de décision</p> <p>115- 66.- Continuer à renforcer la participation des femmes au processus décisionnel (Iraq) ;</p> <p>115- 67.- Mettre en place des mesures efficaces pour assurer l'accès des femmes aux postes de décision (Costa Rica).</p>	<p>Produit 1.1 Des réseaux de femmes médiatrices pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont créés au niveau de 3 régions du pays pour une contribution efficace des femmes à influencer la transition politique, le processus électoral et la gouvernance locale.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.1.1 : Organiser une série de réunions consultatives et d'ateliers avec des femmes, des organisations/groupements de femmes, féministes incluant les femmes politiques pour comprendre leur point de vue ainsi que leurs domaines de contribution dans la création des réseaux de femmes médiatrices au niveau régional ;</p> <p>Activité 1.1.2 : Créer trois (3) réseaux de femmes pour la paix incluant un réseau de jeunes filles à Port-au-Prince (1 réseau par département) ;</p> <p>Activité 1.1.3 : Organiser des réunions bi-hebdomadaires avec les 3 réseaux afin d'évaluer, de mieux comprendre les conflits et les différends existants dans leurs communautés respectives et de mieux cibler leurs domaines de formation prioritaires ;</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Réseaux de femmes médiatrices pour la prévention de conflits et la consolidation de la paix créés</p> <p>Niveau de référence : Oui</p> <p>Cible : Oui – 3 réseaux existent</p>	<p>Moyens de vérification Rapport de projet Registre du projet Articles de presse,</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Appui de l'équipe de projet a la préparation des TDRs 2. Appui de l'équipe de projet a la collecte de données 3. Coordination des reunions hebdomadaires</p>
		<p>Indicateur 1.1.2 Existence d'un organigramme et de documents opérationnels relatifs au fonctionnement des réseaux</p> <p>Niveau de référence : Non</p> <p>Cible : Oui</p>	<p>Moyens de vérification Les documents opérationnels Rapport du projet</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Appui de l'équipe du projet dans la préparation des TDR des rencontres de consultation et de la création des réseaux ;</p>
		<p>Indicateur 1.1.3 Degré de satisfaction des femmes par rapport au fonctionnement des réseaux</p> <p>Niveau de référence : pas satisfait</p> <p>Cible : Très satisfait</p>	<p>Moyens de vérification Rapport d'enquête de de satisfaction Rapport d'évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Appui au développement de la feuille de route de création des réseaux ;</p>

	<p>Produit 1.2 Les femmes et groupes de femmes – à travers les réseaux - sont mieux outillés et disposent des compétences nécessaires pour intégrer et faire valoir leur position dans les initiatives communautaires de prévention de conflits et de consolidation de la paix.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.2.1 : Développer une « Boite à outils de la médiatrice » comprenant des outils de formation et d'apprentissage en matière de l'intégration du genre dans les processus de paix.</p> <p>Activité 1.2.2 : Fournir aux membres des réseaux des formations sur la prévention et la gestion des conflits et autres domaines pertinents ;</p> <p>Activité 1.2.3 : Renforcer les capacités techniques et opérationnels des réseaux (coachings, développements de documents stratégiques et légaux de fonctionnement);</p> <p>Activité 1.2.4 : Soutenir l'élaboration d'une base de données sur l'expertise nationale en matière de consolidation de la paix.</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Perceptions de la communauté à l'égard du leadership des femmes et groupes de femmes</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Positive par rapport à la ligne de base</p> <p>Indicateur 1.2.2 Augmentation du degré de connaissances des femmes et des membres de groupements de femmes en matière de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Augmentation par rapport à la ligne de base</p>	<p>Moyens de vérification Enquête ligne de base Rapport d'enquête de perception Rapport de renforcement des compétences des femmes bénéficiaires Rapport d'évaluation finale Base de données sur l'expertise nationale en matière de consolidation de la paix.</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Appui au développement et dans la révision des outils d'apprentissage sur la résolution de conflits et de la médiation destinés au renforcement des réseaux de femmes médiatrices ;</p> <p>Appui dans la facilitation des formations et la supervision de l'élaboration de la base de données sur l'expertise nationale en matière de consolidation de la paix ;</p>
--	--	---	--	---

	<p>Produit 1.3 Les femmes et les groupements de femmes – à travers les réseaux - mettent en pratique et renforcent leurs nouvelles notions en matière de consolidation de la paix par la mise en œuvre d’initiatives concrètes et innovantes portant sur l’agenda Femmes, Paix et Sécurité.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 1.3.1 : Supporter les séances de counseling individuelles et de groupe pour les femmes, les filles et les personnes handicapées (surtout les personnes déplacés) afin de traiter les traumatismes et les problèmes de santé mentale</p> <p>Activité 1.3.2 : Financer des projets d’OSC qui soutiennent un environnement propice à la mise en oeuvre des engagements du gouvernement en matière FPS,des initiatives communautaires promouvant l’égalité des sexes, y compris ceux de l’humanitaire et d’accès à la justice pour les femmes incarcérées.</p> <p>Activité 1.3.3 : Soutenir la mise en œuvre des projets des OSCs récipiendaires (orientations technique, préparation de rapports, éléments de succès et de capitalisation)</p> <p>Activité 1.3.4 Mettre en place trois (3) systèmes d'alerte précoce – soutenus par des réseaux de femmes – pour prévenir les conflits et aviser les points focaux communautaires et/ou la police de toutes situations menaçant le maintien de la paix.</p> <p>Activité 1.3.5 : Appuyer les structures de réponses en matière de VBG et d’appui psychosocial existant dans les 3 régions en formant les professionnels chargés de la prise en charge des cas</p>	<p>Indicateur 1.3.1 Nombre d’initiatives par les groupements de femmes en matière de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Au moins trois initiatives</p>	<p>Moyens de vérification Enquête Ligne de base Rapport d’enquête de de satisfaction Rapport d’évaluation finale</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>Appui au développement de l’appel à proposition ; des grilles d’évaluation et la coordination du comité de pilotage de sélection des projets ;</p> <p>Appui aux OSCs dans la mise en œuvre de leurs projets ;</p> <p>Appui au développement des TDR et dans la coordination des ateliers de d’apprentissages entre les OSCs récipiendaires ;</p>
--	---	--	---	---

d'agression sexuelle à la prestation de soins complets aux survivants et de la santé ainsi que la disponibilité des services de santé reproductive, y compris l'accès aux contraceptifs, aux soins prénatals et au dépistage du VIH.

Acti 1.3.6:

Soutenir et faciliter la participation des OSC-CBO féminines à la réalisation de l'étude au niveau communautaire pour la collecte de données pour les plans initiaux d'inclusion socio-économique, l'élaboration du PAN sur le DDR-RVC, la consultation pour l'élaboration de la feuille de route DDR avec l'appui du BINUH-RVC et en coordination avec les agences sœurs o « Vers un engagement des acteurs pour la réduction de la violence communautaire dans les quartiers à risque » en la nouvelle priorité du Conseil National de Sécurité et de la Commission Vérité, Justice, Réparation du Conseil Présidentiel de Transition (CPT)

<p>Résultat 2 :</p> <p>Augmentation du niveau d'engagement et de participation des acteurs nationaux et locaux en faveur des initiatives FPS favorisant ainsi une meilleure inclusion des femmes dans la vie politique et particulièrement lors de la transition politique d'ici 2024</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>ODD 3 ODD 5 ODD 16</p>		<p>Indicateur 2.a Stratégie nationale et Plan d'action pour la résolution 1325 formulé</p> <p>Niveau de référence : Existence des éléments du plan d'action</p> <p>Cible : Plan d'action national formulé et validé</p>	<p>Moyens de vérification Stratégie nationale et Plan d'action en référence à la résolution 1325 Rapport de projet</p> <p>Fréquence de collecte Fin de projet</p>	<p>N/A</p>
---	--	--	--	------------

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) : Date de la session EPU pour Haïti : 4 octobre 2021</p> <p>Principales recommandations (Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, octobre 2021) :</p> <p>Thème 10 : Droits économiques sociaux et culturels Sous thème-10.3 : Droit à la santé à l'assainissement et à l'eau potable</p> <p>149. Œuvrer à l'amélioration des droits fondamentaux des populations, tels que le droit à l'alimentation et le droit au meilleur état de santé possible (Thaïlande); 35 (Saint Siege)</p> <p>Thème 12.- Droits des femmes Sous thème-12.3 : Participation des femmes au processus de décision</p> <p>115- 66.- Continuer à renforcer la participation des femmes au processus décisionnel (Iraq) ;</p> <p>115- 67.- Mettre en place des mesures efficaces pour assurer l'accès des femmes aux postes de décision (Costa Rica)</p>		<p>Indicateur 2.b.1 Espaces de consultation et de dialogue constructif créés</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Existence d'au moins un espace structuré de dialogue -pour faciliter un processus fluide d'inclusion des femmes dans la vie publique</p> <p>Indicateur 2.b.2 Existence d'un argumentaire pour l'adoption et l'application de politiques concernant la représentativité des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Existence de l'argumentaire et publication</p>	<p>Moyens de vérification Rapport de projet Photos Liste des participantes Argumentaire publié</p>	<p>N/A</p>
--	--	---	---	------------

	<p>Produit 2.1 Les principales priorités relevant de l'élaboration de la stratégie et du Plan d'action national de la résolution 1325 sont identifiées et discutées avec les parties prenantes clés nationales selon l'approche du triple nexus.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.1.1 : Organiser trois rencontres stratégiques réunissant les représentant-es de ONU Femmes, du RCO, de 2 organisations de la société civile et des réseaux de femmes médiatrices pour la paix pour discuter des priorités et établir la feuille de route de l'élaboration de la stratégie et du Plan d'action national (NAP) FPS;</p> <p>Activité 2.1.2 : Organiser une série de réunions consultatives et d'ateliers réunissant des représentants du gouvernement, de la société civile et des organisations internationales pour le développement des axes stratégiques du plan tenant compte des 4 piliers de la résolution 1325 ;</p> <p>Activité 2.1.3 : Élaborer une stratégie nationale sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et un plan d'action national, grâce à des approches innovantes (particulièrement axées sur le triple lien HPD) vers l'approbation nationale et la promotion locale.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Perceptions, connaissances, attitudes des principales priorités relevant de l'élaboration de la stratégie et du Plan d'action national de la résolution 1325.</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Positive par rapport à la ligne de base</p> <p>Indicateur 2.1.2 Stratégie et du Plan d'action national de la résolution 1325</p> <p>Niveau de référence : Ligne de base</p> <p>Cible : Existence de la stratégie nationale et du plan d'action</p>	<p>Moyens de vérification Rapport d'enquête de perceptions, connaissances, attitudes Rapport de projet Stratégie nationale Plan d'action</p> <p>Fréquence de collecte Mi-parcours</p>	<p>Appui au développement des TDR pour la conduite des rencontres stratégiques ; et des réunions consultatives</p> <p>Appui au développement de la feuille de route pour l'élaboration de la stratégie nationale et du plan d'action de la résolution 1325 ;</p> <p>Appui à la révision de la stratégie et du NAP</p>
--	---	--	---	---

	<p>Produit 2.2. L'expertise et l'engagement des femmes/des groupes de femmes dans les domaines de consolidation de la paix sont promus à travers des espaces dynamiques de consultation, de socialisation et de dialogue constructif.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.2.1 : Établir des espaces de dialogue inclusifs et dirigés par des femmes à plusieurs niveaux (local et régional et national - avec une approche intersectionnelle et intergénérationnelle - pour l'exercice de leur voix, leur solidarité et leur leadership dans la prise de décision lors des processus de paix et de sécurité.</p> <p>Activité 2.2.2 : Élaborer un document d'argumentation pour l'adoption et l'application de politiques concernant la représentativité des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.</p> <p>Activité 2.2.3 : Organiser des forums théâtres dans les quartiers ciblés sur les droits des femmes, la prévention de conflit et la consolidation de la paix ;</p> <p>Activité 2.2.4 : Développer des actions de plaidoyer, soutenues par les réseaux de femmes et autres organisations partenaires, pour la vulgarisation de la NAP et la promotion de l'agenda FPS (Messages de paix, répertoire des femmes qui ont marqué l'histoire politique d'Haïti, théâtre itinérant d'éducation à la paix etc.) ;</p> <p>Activité 2.2.5 : Organiser deux programmes d'échanges, d'apprentissage et de partage de connaissances sur les droits des femmes, la consolidation de la paix et l'agenda FPS, impliquant les médiatrices comme actrices principales.</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre de femmes participant aux dialogues / échanges sur les questions en rapport avec des prises de décision dans le contexte politique du pays et/ou le contexte humanitaire</p> <p>Niveau de référence : TBD (ligne de base)</p> <p>Cible : TBD</p> <p>Indicateur 2.2.2 Niveau d'implication des femmes/des groupes de femmes dans les espaces dynamiques de consultation, de socialisation et de dialogue constructif</p> <p>Niveau de référence : TBD (ligne de base)</p> <p>Cibles : Taux de participation par rapport aux hommes dans les espaces dynamiques de consultation</p> <p>Nombre de femmes dans les positions de leadership dans les espaces de dialogues et signatures d'accord en rapport avec les questions liées à l'action humanitaire et/ou le contexte politique du pays</p>	<p>Moyens de vérification Rapports du projet Liste de présence des femmes dans les espaces de dialogue sur les questions humanitaires et/ou politiques liées au contexte du pays</p> <p>Fréquence de collecte Mi-parcours</p>	<p>Appui au développement des TDRs des espaces de dialogues et de la mobilisation des acteurs communautaires ;</p>
--	---	---	---	--

	<p>Activité 2.2.6 : Développer un programme Universitaire de Recherche en partenariat avec les Universités Haïtiennes et collaboration avec d'autres universités sur des petites subventions/bourse de recherche scientifiques aux jeunes-filles étudiantes en Master-recherche sur des thématiques en lien avec les rôles de la femme haïtienne en tant qu'agent de changement et médiatrice.</p> <p>Activité 2.2.7 : Développer un Programme d'appui aux stages des jeunes-étudiantes et professionnelles au sein des ONGs (membres des réseaux) à l'aide d'une bourse modeste (US\$.15 ou 20.000) en soutien aux ONG d'accueil des stagiaires – NB : Ce fonds pourrait permettre l'achat d'ordinateur/laptop pour les stages en soutien aussi au renforcement des ONG d'accueil.</p>			
--	---	--	--	--

